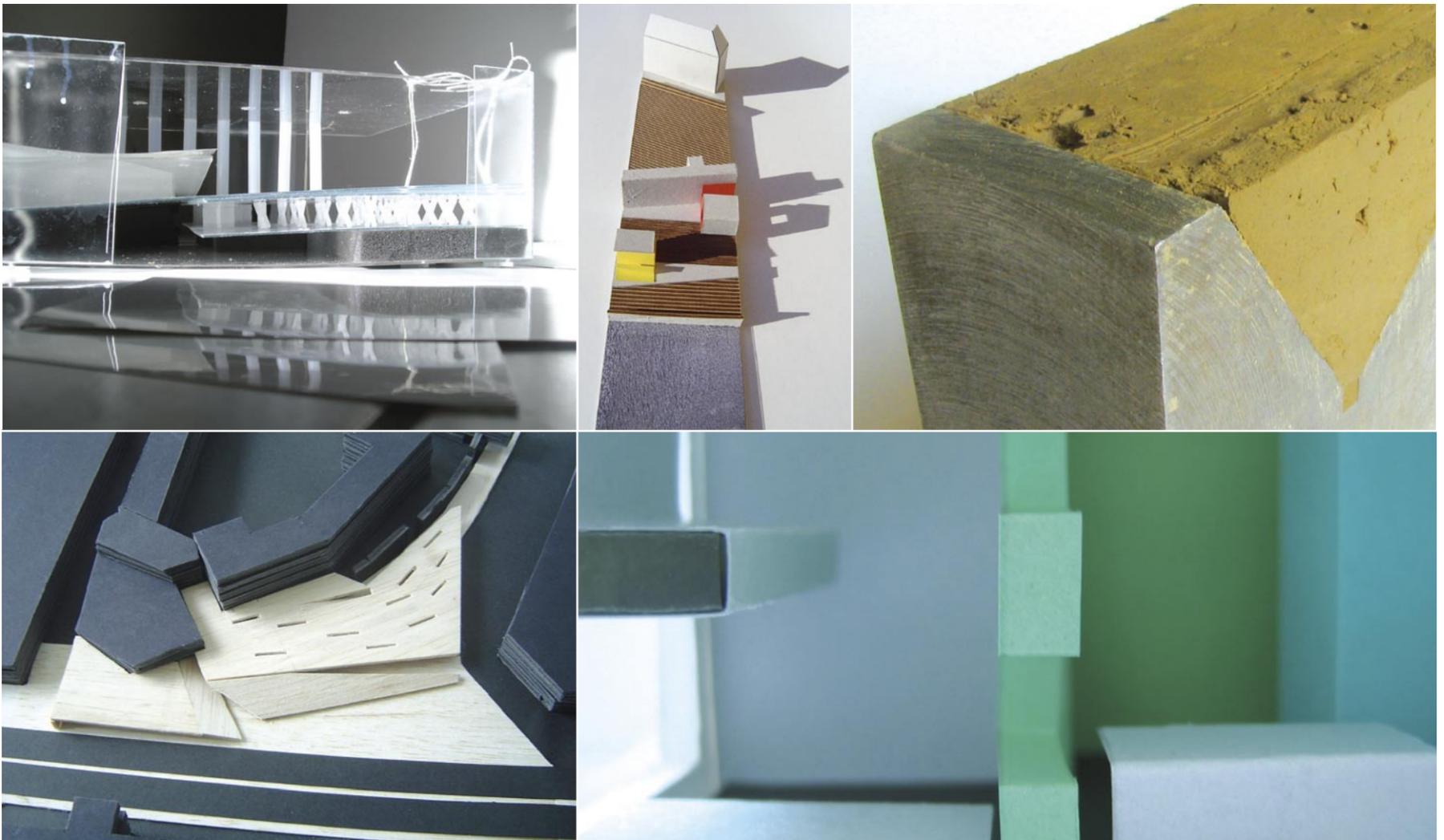


PLAN LIBRE

2€

LE JOURNAL DE L'ARCHITECTURE EN MIDI-PYRÉNÉES
ARIÈGE - AVEYRON - HAUTE-GARONNE - HAUTES-PYRÉNÉES - GERS - LOT - TARN - TARN-ET-GARONNE

p.7 EXPOSITION : MAQUETTES POUR PENSER AVEC



Maquettes Schème, Maquette Signe, Maquette Configuration.

“ Fouillons les poubelles des ateliers d'architecture. Parmi les lettres de relance ou d'amour, cartons d'invitation, demande de stage, ... images de concours définitivement perdus, peut-être y trouvera-t-on également certains objets particuliers... Des objets qui ont porté des questions : où est le problème ? Quelles sont les pistes d'action ? Que veut-on dans ce projet ? Ces objets, ce sont des maquettes.

”

p.13 BULLETIN D'ABONNEMENT / PLAN LIBRE : 1 AN : 10 NUMÉROS / 20 EUROS

EDITO



Nous avons décidé d'engager une action de recensement et

de valorisation des projets architecturaux et urbains réalisés en Midi-Pyrénées et inscrits dans une démarche de développement durable.

Nous avons besoin de votre aide pour nous signaler les projets qui relèvent de cette démarche et vous recevrez bientôt un fax info qui servira de fiche de recensement.

Cette action est menée conjointement par le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes, la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées, l'Union Régionale des Syndicats MP, l'Apump, les Paysagistes, l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse et l'Association de l'Ingénierie de Midi-Pyrénées. Elle a reçu le soutien de l'Association des Maires de la Haute-Garonne et de l'Ademe qui participeront au comité de pilotage.

L'objectif que nous cherchons à atteindre est double :
_Montrer que les démarches de projet prenant en compte les valeurs de développement durable ne peuvent être limitées aux systèmes de certification mis en place actuellement dans le domaine de l'habitat par CERQUAL et du tertiaire par AFNOR – CSTB.

Ces certifications n'ont pas su à ce jour intégrer deux dimensions du projet : les valeurs d'usage et les vecteurs culturels et sociaux parce que les indicateurs dans ce domaine sont difficiles à mettre en place.

_Démarrer la constitution d'un fonds documentaire des projets architecturaux et urbains en Midi-Pyrénées sous la forme d'une base de données accessible à tous.

Le comité de pilotage réalisera une sélection de projets pour chaque département de Midi-Pyrénées selon quatre domaines :

- 1 : phase de préparation et programmation
- 2 : projets urbains et/ou aménagements paysagers
- 3 : projet architectural bâtiment neuf
- 4 : projet architectural restructuration

Les projets sélectionnés seront présentés en présence des Maîtres d'Ouvrage lors de manifestations organisées dans chaque département.

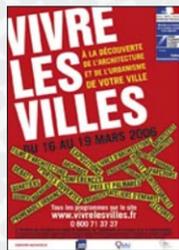
Philippe VIGNEU

Président de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées

AGENDA

_VIVRE LES VILLES

A la découverte de l'architecture et de l'urbanisme de votre ville
Du 16 au 19 mars 2006



Cette opération de sensibilisation à l'architecture et à l'urbanisme créée par les ministères en charge de la culture, de l'équipement et du logement, a pour principe la mise en valeur de réalisations architecturales, urbaines et paysagères exemplaires par le biais de programme de visites complétés par de multiples autres événements (conférences, expositions, rencontres, débat...).

Retrouvez à partir de la page 7 de ce numéro de Plan libre, la programmation *Vivre les Villes* en Midi-Pyrénées.

_EXPOSITION

Prix Architecture Midi-Pyrénées 2005, 3^e édition
Jusqu'au 18 mars 2006 / CMAV, Toulouse.

Exposition présentée par la Maison de l'Architecture et l'Ordre des Architectes de Midi-Pyrénées.



L'exposition présente 40 réalisations contemporaines construites en Midi-Pyrénées et/ou conçues par des architectes inscrits en Midi-Pyrénées de 2002 à 2004, sélectionnées par un jury de professionnels à l'occasion de la 3^e édition du Prix Architecture Midi-Pyrénées.

Avec le soutien du Ministère de la culture et de la communication / Direction Régionale des Affaires Culturelles de Midi-Pyrénées, de la Région Midi-Pyrénées, de la Ville de Toulouse et du Club des

Partenaires de la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées : Imerys, Lafarge, Pilkington, Oddos buro, Technal, Voltex.

Photo ci dessus : Habitation principale. Cahors - Maître d'ouvrage : Privé - Architecte : Franck Martinez

Centre Méridional de l'Architecture et de la Ville : 5 rue Pantaléon, 31000 Toulouse.

Entrée libre du lundi au samedi de 13h00 à 19h00.

_CONFERENCE

Par Denis Sloan, architecte

Mercredi 29 mars 2006 à 19h00

Ecole nationale supérieure d'Architecture de Toulouse

Les tours, indispensables au développement des villes dont les terrains sont trop limités sont devenues, en moins de 100 ans, le symbole de notre époque marquée par le progrès des techniques et la densification urbaine. Denis Sloan rompt avec le principe du noyau central abritant tous les moyens de circulation verticale et autour duquel s'articulent les surfaces. L'architecte a fait le choix d'une puissante structure apparente, périphérique, aux mailles très larges, qui encadre des blocs d'immeubles indépendants, légers et à l'échelle humaine. Ces immeubles forment un mince anneau discontinu construit autour d'un vaste espace central et bénéficient entièrement de la lumière naturelle.

Organisation : Association DEDALE /

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse, 83 rue Aristide Maillol, Toulouse. Tél. : 05 62 11 50 62

_EXPOSITION

Brasilia - D'un projet-capitale à la métropole contemporaine

Du 24 mars au 27 mai 2006 / CMAV - Toulouse



Exposition présentée par l'A.E.R.A. et l'Ecole nationale supérieure d'Architecture de Toulouse. Jeudi 23 mars à 18h30, conférence d'André Bernardi (commissaire de l'exposition) suivie, à 20h00 du vernissage de l'exposition

Le projet « Brasilia, espaces et formes » s'articule autour de deux axes : une exposition architecturale, « Brasilia, du plan pilote à l'espace contemporain », et une intervention dans l'espace : sculptures de l'artiste Darlan Rosa, qui est aujourd'hui l'un des artistes les plus représentatifs de la vie culturelle de

Brasilia. L'exposition est consacrée à la création et au développement de la nouvelle capitale fédérale, inaugurée le 21 avril 1960. Cette rétrospective a été réalisée à partir du travail d'éminents photographes, dont plusieurs peuvent être considérés comme des précurseurs dans la construction de l'imaginaire de Brasilia. Elle rend hommage au travail de Lucio Costa, concepteur du plan pilote, et aux acteurs de cet immense chantier. L'exposition pose un regard sur l'évolution urbaine de cette métropole brésilienne durant 45 ans. A côté de l'urbanisme et l'architecture modernes de Brasilia, il s'agit de montrer d'autres paysages urbains, qui procèdent d'un développement spontané, difficile à planifier.

Photographies de Marcel A. Gautherot, Joao Faco, Mario Fontunelle, Joaquim Paiva et André Bernardi. Commissaire : André Bernardi

Centre Méridional de l'Architecture et de la Ville : 5 rue Pantaléon, 31000 Toulouse. Tél. : 05 61 23 30 49

ACTUALITÉS

__RÉSULTATS

Prix du Moniteur 2005 : Equerre d'argent & Première Œuvre



Le prix d'architecture «Equerre d'argent» et «Première oeuvre», décernés depuis 1983 par le Groupe Moniteur, distinguent des bâtiments construits en France et livrés au cours des douze derniers mois. Mais ils saluent surtout le travail effectué par les maîtres d'œuvre et les maîtres d'ouvrage. Cette année, 23 opérations (7 en Ile-de-France, 16 en Province) ont été examinées par un jury international.

Le prix de l'Equerre d'Argent 2005 a été attribué aux architectes Florence Lipsky et Pascal Rollet (photo 1) pour la bibliothèque universitaire des sciences, implantée sur le campus d'Orléans-La Source (département du Loiret). Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche était le maître d'ouvrage.

Une façade translucide composée de panneaux en polycarbonate laisse pénétrer abondamment la lumière naturelle dans l'espace de lecture de la bibliothèque (350 places). Quant aux livres, ils sont stockés dans un grand coffre en bois, sorte de «conteneur de l'information».

Le prix de la Première oeuvre 2005, qui révèle la réalisation d'un jeune architecte, a été décerné à Franck Vialet (photo 2) pour le centre de recherche en imagerie du cerveau à Caen, situé sur le campus du Ganil (département du Calvados). Le laboratoire Cycon en était le maître d'ouvrage.

Le bâtiment, d'une surface de 2.300 m², se présente sous la forme d'un long parallépipède de béton brut, en partie encastré dans la terre. Des césures dans le volume atténuent l'effet de masse et dessinent des terrasses au niveau supérieur.

Enfin, dans cette même catégorie, une mention a été attribuée aux architectes Eric Bouillaud et Thierry Donnadieu pour le programme de

57 maisons de ville à Lille. La maîtrise d'ouvrage est originale : un groupement de dix promoteurs (Bouygues Immobilier, Maisons Individuelles du Nord, Dubois Promotion, Elige, Le Blan promotion, Loger Habitat, Palm Promotion, Sedaf, Marignan Immobilier et Nexity Georges V).



L'opération, construite autour d'une place, se compose de deux types distincts de maisons, dont le profil reprend sur plusieurs niveaux celui des habitations traditionnelles du Nord de la France. Chacune d'elle possède deux entrées, sur rue et sur jardin. Visibles depuis la place, les jardins participent à son animation.

__CONSULTATIONS

Appel à idées «Habitat neuf économe de l'agglomération paloise»

Objet de la consultation

Proposition de schémas de composition urbaine à partir de 4 terrains identifiés de l'agglomération, intégrant le concept d'habitat neuf économe, inscrit dans le Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées.

Candidatures

L'appel à idées est ouvert aux architectes-urbanistes, aux urbanistes diplômés de l'Union Européenne, aux étudiants en architecture à partir de la 4^{ème} année d'étude, ainsi qu'aux équipes pluridisciplinaires justifiant d'expériences en matière de composition urbaine.

Forme attendue des propositions

1/ Une planche au format A0 comprenant l'expression du projet : plan de situation, plan de masse, élévation, illustration de la volumétrie. 2/ Une note explicative : parti pris, choix d'organisation spatiale, choix et principes des systèmes constructifs économes...

Résultats de l'appel à idées

Toutes les propositions sont retenues sans limitation de nombre. Parmi celles-ci, 5 seront sélectionnées par un jury et recevront une prime de 7 500 euros.

Les autres propositions seront nominées.

La Communauté d'Agglomération s'engage à exposer, à publier et à diffuser l'ensemble des projets nominés et primés.

Personnes à contacter

Cathy Martin : c.martin@agglo-pau.fr

Bernard Pedeutour : b.pedeutour@agglo-pau.fr

Tél : 05 59 80 74 75 – Fax : 05 59 80 74 96

Lieu de retrait des dossiers

Le règlement complet de l'appel à idées et les dossiers comprenant des documents concernant chaque site sont disponibles sur demande par courrier, téléphone, fax ou mail ou sur place à l'adresse suivante : Centre Technique Municipal Direction de l'Aménagement et du Renouvellement Urbain (DARU) - 22 rue Roger Salengro - 64000 Pau

Date de dépôt des propositions : le 17 mars 2006 avant 16 h 30 au même endroit

Concours d'idées lancé par le Caue de l'Aude

Le concours d'idées organisé par le Caue de l'Aude a pour objectif l'émergence de solutions architecturales innovantes et alternatives à la production standard que l'on rencontre dans les zones d'activités réalisées en secteurs périurbains.

Les propositions attendues devront traiter le sujet de la mixité urbaine en rapprochant lieux de travail et logements, ce qui permet – entre autres – de réduire les déplacements.

L'autre attente du Caue et de ses partenaires est la démonstration que des solutions architecturales simples et peu coûteuses peuvent rendre un bâtiment tertiaire autonome dans sa consommation d'énergie. Le sujet concret de ce concours d'idées sera le siège du Caue lui-même.

En effet, cette structure envisage à terme d'occuper un bâtiment qui constituerait un manifeste des orientations qu'il souhaite promouvoir en matière de qualité environnementale, architecturale, urbaine, sanitaire, paysagère...

Ce concours d'idées est ouvert aux jeunes diplômés et aux étudiants dans les domaines concernés par les thèmes de la consultation.

Date limite d'envoi des candidatures : 17 mars 2006

Dossier à télécharger sur <http://aude.caue-lr.org>

__IN MEMORIAN

L'école d'architecture endeuillée

Jacques Souchet –le directeur des études de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse– a été emporté par la maladie lundi 12 décembre 2005.

Chacun sait que depuis son affectation à l'école, Jacques était le pilier de notre institution, sur lequel nous avions tous pris l'habitude de nous appuyer pour sa solidité, ses compétences et sa disponibilité.

Jacques était également un homme de convictions et d'engagement dans la vie professionnelle comme dans la vie citoyenne. C'était aussi un chef de famille attentif aux siens, à son épouse et à ses deux enfants, dont il nous parlait souvent avec la pudeur qui le caractérisait.

Atteint par la maladie et combattant contre elle avec courage et optimisme depuis presque deux ans, nous pensions qu'il gagnerait ce corps à corps. Malheureusement le combat était inégal : lui se battait comme toujours à la loyale, elle de façon insidieuse se dérobant parfois puis ressurgissant sous les formes les plus diverses pour égarer le corps médical ; elle l'a emporté au moment le plus inattendu.

La disparition de Jacques a laissé l'école dans un grand désarroi et provoqué un immense vide. Il nous avait mal habitués, car même sur son lit d'hôpital, il continuait à suivre l'évolution des

affaires de l'école, préparait les programmes et les emplois du temps... Absent physiquement, il était toujours là, le téléphone et le microordinateur branchés pour répondre à nos appels. Dès que son corps le permettait, il revenait à l'école poursuivre sa tâche comme si de rien n'était, taisant ses douleurs et écoutant les doléances de chacun, toujours prêt à trouver les solutions les plus simples là où les autres se perdaient en conjectures obscures.

Jacques Souchet était ingénieur, diplômé de l'Ecole Centrale de Paris. Avant de venir à l'EAT en 2000, il avait exercé de nombreuses responsabilités d'abord en Algérie puis à Marseille, et notamment à Toulouse à la DRE où il a occupé successivement à partir de 1972 les fonctions de Chef des services d'études économiques, d'habitat et aménagement, d'aménagement et transports, de la politique de la ville et du développement social et urbain.

Professionnel de l'urbanisme, il en était également un militant passionné et désintéressé au plan personnel, cofondateur et trésorier de l'APUMP, adjoint au maire de son village de Razecueillé dans les Pyrénées... et toujours présent et actif aux repas de quartier de la rue Roquelaine ! Jacques Souchet était né en 1944.

César Juvé



ACTUALITÉS

**NOUVEAU CODE
DES MARCHÉS PUBLICS****AVANT-PROJET**

Les principales modifications
Par Roger Schaller, Président du Club Marchés
Moniteur Sud-Ouest

Le projet de décret réformant le code actuel anticipe d'une part, la transposition en droit national les dispositions de la Directive 2004/18/CE portant coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services et procède d'autre part, à une actualisation de certaines règles du code 2004.

Cette deuxième version de l'avant-projet comporte 173 articles au lieu de 186. Ce texte reprend à quelques détails près la numérotation du code actuel et intègre les nouveaux seuils des procédures européennes de passation des marchés applicables à compter du 1^{er} janvier 2006.

Les nouvelles dispositions introduites dans cette seconde mouture portent plus particulièrement sur :

- _l'accès des PME à la commande publique
- _l'allotissement
- _le développement durable
- _la dématérialisation

L'examen de ce nouveau projet sera limité aux modifications essentielles par rapport au code 2004 en respectant l'ordre du plan proposé par le MINEFI.

Champ d'application et principes fondamentaux**a) Définitions**

Les pouvoirs adjudicateurs : sont considérés comme tels : l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Les entités adjudicateurs : sont les pouvoirs adjudicateurs qui exercent une des activités d'opérateurs de réseaux.

L'opérateur économique : est le candidat ou le soumissionnaire habilité à fournir la prestation.

b) Principes fondamentaux

L'article 1^{er} qui rappelle les grands principes de la commande publique a été amputé de « quel que soit leur montant » et n'a pas repris la notion d'offre économiquement la plus avantageuse.

Dispositions générales

> **Art. 5** : la nature et l'étendue des besoins à satisfaire prennent en compte les préoccupations de développement durable.

> **Art. 6** : cet article liste les spécifications techniques qui peuvent être utilisées par le pouvoir adjudicateur lors de la détermination de ses besoins. On relève notamment :

« Les spécifications techniques mentionnées au I permettent l'égal accès des candidats et ne peuvent pas avoir pour effet de créer des obstacles injustifiés à l'ouverture des marchés publics à la concurrence. Chaque fois que possible, elles sont établies de manière à prendre en compte des critères d'accessibilité pour les personnes handicapées ou, pour tous les utilisateurs, des critères de fonctionnalité.

Le VII du même article « lorsque les performances ou les exigences fonctionnelles définies en application du 2° du I comportent des caractéristiques environnementales, celles-ci peuvent être définies par référence à tout ou partie d'un éco-label pour autant... »

> **Art. 10** : l'allotissement est privilégié par rapport au marché unique. Cette mesure est destinée à favoriser l'accès des PME aux marchés publics.

« Les marchés d'un montant supérieur aux seuils des marchés formalisés fixés au I de l'article 28 sont passés en lots séparés si ces opérations de travaux ou ces projets d'achats peuvent être divisés en ensembles cohérents. Un marché unique peut cependant être conclu si le pouvoir adjudicateur justifie de l'intérêt financier ou technique de ce choix ».

Passation des marchés

> **Art. 28** : les seuils des procédures européennes mentionnés sont ceux révisés par la Commission européenne pour la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2007.

_marchés de fournitures et de services de l'Etat : 135 000 euros ht

_marchés de fournitures et de services des Collectivités Territoriales : 210 000 euros ht

_marchés de travaux : 5 270 000 euros ht

_marchés des opérateurs de réseau : 422 000 euros ht

La nouvelle écriture du II de l'art. 28 prend en compte la position du CE dans son arrêt du 7/10/2005 région Nord-Pas-de-Calais.

« Lorsque la valeur estimée est inférieure aux seuils mentionnés au I du présent article, les marchés de fournitures, de services ou de travaux peuvent être passés selon une procédure adaptée, dont les modalités sont librement fixées par le pouvoir adjudicateur en fonction de la nature et des caractéristiques du besoin à satisfaire, du nombre ou de la localisation des opérateurs économiques susceptibles d'y répondre ainsi que des circonstances de l'achat ».

> **Art. 35** : le projet de décret ne prévoit plus que deux catégories de marchés négociés, la première avec publicité et mise en concurrence, la seconde sans publicité, ni mise en concurrence.

Le II de cet article énumère les cas où le pouvoir adjudicateur peut passer des marchés négociés sans publicité préalable et sans mise en concurrence. On relève :

_dans le cas d'urgence impérieuse

_les marchés qui, après appel d'offres, n'ont fait l'objet d'aucune offre ou d'aucune offre appropriée ou pour lesquels aucune candidature n'a été déposée sous réserve que les conditions initiales du marché ne soient substantiellement modifiées.

_pour l'achat de fournitures à des conditions particulièrement avantageuses, soit en cas de cessation d'activité d'un fournisseur, soit auprès des liquidateurs d'une faillite ou d'une procédure de même nature.

> Art. 36 et 67 : le dialogue compétitif

En dehors des aménagements et précisions quant aux modalités de déroulement de la procédure, le projet comporte une modification substantielle relative à la rédaction du cahier des charges. Le code actuel prévoit qu'au terme de la discussion, la PRM arrête le cahier des charges. Cette disposition a posé de nombreux problèmes d'application et d'interprétation.

Le VII de l'art. 67 stipule « Lorsqu'il estime que la discussion est arrivée à son terme, le pouvoir adjudicateur en informe les candidats qui ont participé à toutes les phases de la consultation. Il invite les candidats à remettre leur offre finale sur la base de la ou des solutions qu'ils ont présentées et spécifiées au cours du dialogue... ». Cette modification conforme à l'article 29 de la Directive 2004/18/CE, sera sans nul doute appréciée par les utilisateurs de cette procédure.

Par ailleurs, le dernier alinéa de l'art. 36 précise « la procédure de dialogue compétitif peut porter à la fois sur la définition d'un projet et son exécution sauf pour la réalisation d'ouvrage dans lesquels la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée s'applique ».

> **Art. 45** : il est rappelé que les niveaux de capacité exigés des candidats doivent être proportionnés à l'objet du marché.

> **Art. 51** : le V du présent article précise les conditions qui permettent à un groupement d'entreprises de modifier sa composition entre la date de remise des candidatures et la date limite de remise des offres ou à la date de début du dialogue compétitif.

> **Art. 53** : de nouveaux critères de jugement ont complété ceux prévus dans le code actuel. « Lorsque plusieurs critères sont prévus, le pouvoir adjudicateur précise leur pondération. Lorsque le pouvoir adjudicateur estime pouvoir démontrer que la pondération n'est pas possible, il indique les critères par ordre décroissant d'importance ».

> **Art. 54** : apporte un certain nombre de précisions et de compléments quant au déroulement de la procédure et l'attribution du marché au moyen d'enchères électroniques.

> **Art. 57** : prévoit une réduction des délais minimaux de réception des offres —7 jours— lorsque l'avis d'appel public à la concurrence est envoyé par moyen électronique ou télécopie. Une réduction supplémentaire de 5 jours est accordée en cas d'accès libre, direct et complet au cahier des charges par moyen électronique. Il en est de même pour un appel d'offres restreint (art. 60).

> **Art. 59** : la commission d'appel d'offres peut décider en cas d'appel d'offres infructueux, de procéder si montant du marché ou du lot le permet, à un marché passé selon la procédure adaptée.

> **Art. 73** : des précisions importantes sont apportées quant au déroulement et à l'attribution des marchés de définition. La passation du marché d'exécution faisant suite à plusieurs marchés de définition fait l'objet de commentaires détaillées. Il est ainsi indiqué que les prestations d'exécution peuvent être attribuées après remise en concurrence des seuls titulaires des marchés de définition, sous réserve des dispositions prévues aux alinéas 1 à 6.

> **Art. 74** : les marchés de maîtrise d'œuvre peuvent être attribués, dans le cadre d'une procédure unique, après remise en concurrence des seuls titulaires des marchés de définition.

> **Art. 75, 76 et 77** : ces articles détaillent les nouvelles procédures d'acquisition : l'accord-cadre et le marché-cadre.

Position de la Direction des Affaires Juridiques du MINEFI :

« L'accord-cadre n'est pas un marché public. C'est une étape de sélection, préalable au marché public. En revanche, il s'agit bien d'un contrat public puisque le pouvoir adjudicateur s'engage par la suite à commander en exclusivité à un ou plusieurs fournisseurs.

Quant au marché-cadre, il s'agit d'une nouvelle terminologie pour le marché à bons de commande ».

Ils fixent un minimum et un maximum, sauf dans le cas où le pouvoir adjudicateur n'est pas en mesure d'apprécier le montant des prestations. La durée ne peut dépasser quatre ans, sauf exceptions.

Il faut noter que ces procédures ne fixent pas un montant maximum qui dans les marchés à bons de commande actuels, ne pouvait être supérieur à quatre fois le montant minimum.

Accord-cadre

La procédure se caractérise par :

- _l'envoi d'une publicité
- _la sélection des candidats et l'examen des offres
- _la conclusion de l'accord-cadre avec un ou plusieurs titulaires
- _la consultation des titulaires de l'accord-cadre lors de la procédure d'achat et la remise d'une offre
- _l'attribution du marché en fonction des critères préalablement énoncés dans l'accord-cadre (offre économiquement la plus avantageuse).

Marché-cadre

« Un marché-cadre est un marché dans lequel les termes relatifs aux caractéristiques des prestations attendues et au prix déterminé ou déterminables sont précisés dans le marché. Son exécution ne donne pas lieu à une remise en concurrence ».

Il s'exécute par émission de bons de commande lors de la surveillance du besoin.

> **Art. 78** : « Un système d'acquisition dynamique est une procédure entièrement électronique de passation de marchés publics, pour des matériels courants, par lequel le pouvoir adjudicateur attribue, après mise en concurrence, à un ou plusieurs marchés à l'un des opérateurs préalablement sélectionnés sur la base d'une offre indicative ».

Ces systèmes sont limités dans le temps et ouverts pendant toute la durée aux personnes publiques et privées satisfaisant aux critères de sélection et ayant présenté des offres indicatives conformes aux cahiers des charges.

Le pouvoir adjudicateur suit toutes les phases de l'appel d'offres. Le SAD est créé pour une durée maximum de quatre ans.

> **Art. 80** : le délai de 10 jours imparti au pouvoir adjudicateur pour notifier aux candidats le rejet de leur candidature ou de leur offre peut être réduit en cas d'urgence. Il n'est pas exigé dans les cas énumérés aux a, b, c, d, e du même article.

Exécution des marchés

> **Art. 99** : deux précisions concernant la retenue de garantie :

- _elle a un caractère facultatif et peut être appliquée que le marché comporte ou non un délai de garantie,
- _elle ne peut être prélevée que sur les sommes dues au titulaire du marché.

FORMATION

Etudes de cas et pratique de terrain

_Présentation et analyse de projets de paysage avec les acteurs et partenaires concernés par chaque opération. Des visites de terrain et un travail sur site pour expérimenter en direct analyse et diagnostic. Milieu rural, péri-urbain et urbain.

Module 1 : maîtrise d'œuvre et paysage : aspects fondamentaux et commande

Module 2 : études préalables à la maîtrise d'œuvre

Module 3 : maîtrise d'œuvre et paysage : espaces publics

Module 4 : les échelles du paysage

Intervenants

Encadrement par une équipe interprofessionnelle (architectes, paysagistes, représentants des services de l'Etat et des collectivités territoriales, pépiniéristes, entrepreneurs de VRD et espaces verts...) :

_Sylvie Assassin-Dumons, architecte, enseignante École d'Architecture, coordinateur pédagogique de cette formation,

_Michel Barrué, architecte, professeur des Ecoles d'Architecture, responsable de cette formation,

_Aurélien Bosson, ingénieur éclairagiste,

_Thierry Chabbert, paysagiste,

_Catherine Espiasse, architecte paysagiste, présidente FFP Midi-Pyrénées

_Jean-Henri Fabre, architecte, enseignant École Architecture

_Juliette Favaron, paysagiste,

_Julie Poirel, paysagiste,

_E. Pelloquin, ingénieur subdivisionnaire, DDE Auterive et des intervenants ponctuels, maîtres d'ouvrage, représentants des services de l'Etat et des collectivités locales, etc...

_Olivier Pousse, entrepreneur VRD,

_Nathalie Prat, architecte du patrimoine,

_Sébastien Le Pape, BET VRD et géomètre,

_Marc Ségui, architecte, enseignant Ecole d'Architecture et de paysage de Bordeaux

_Jean-Noël Tournier, paysagiste, enseignant Ecole d'Architecture et de paysage de Bordeaux

Durée et dates

10 jours au total répartis en 2 modules de 2 jours et 2 modules de 3 jours. Modules répartis d'avril 2006 à juin 2006. Un module de tronc commun (module 1) puis selon votre choix, 1, 2 ou 3 autres modules.

Calendrier prévisionnel :

_module 1 : 7 & 8 avril 2006

_module 2 : 19 & 20 mai 2006

_module 3 : 8, 9 & 10 juin 2006

_module 4 : 29, 30 juin & 1^{er} juillet 2006

Prix

Module 1 : 280 euros net de taxes

Module 2 : 280 euros net de taxes

Module 3 : 380 euros net de taxes

Module 4 : 420 euros net de taxes

Réductions de :

_10 % sur prix total de 2 modules,

_15 % sur prix total de 3 modules,

_20 % sur prix total de 4 modules

Organisme de formation

Centre Interprofessionnel de la Formation Continue de l'Architecture (CIFCA) - N° d'agrément : 7331 P00 2031

Tél. : 05 62 11 50 63 - **Mail** : cifca@toulouse.archi.fr

Lieu de formation

Centre Interprofessionnel de la Formation Continue de l'Architecture (CIFCA) - Siège : École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse - 83, rue Aristide Maillol - BP 1329 - 31106 Toulouse Cedex 1

Renseignements et inscriptions - Cellule Formation Continue

CIFCA/ENSAT : Annie Montovany au 05 62 11 50 63

Mail : annie.montovany@toulouse.archi.fr

Yves Fuchs au 05 62 11 49 12 - Mail : yves.fuchs@toulouse.archi.fr

2 Formation pour les architectes nouvellement inscrits au Tableau de l'Ordre**Contexte**

Bien souvent la première année d'installation de l'architecte se traduit par une succession de problèmes, liés non à sa capacité à concevoir le projet, mais à l'incapacité partielle ou totale de le **produire**, dans une *structure de production* (entreprise d'architecture) et dans un processus de production (méthodologie du métier).

Cette première année d'installation est fondamentale, pour : > mettre en place les outils d'un exercice qui évoluera tout au long de la vie professionnelle. > faire prendre conscience de l'intérêt à faire partie d'un groupe d'architectes.

Objectifs

La formation proposée permet d'appréhender le *métier* d'architecte, sur un plan pratique, le *projet d'architecture* ayant été enseigné durant le cursus scolaire.

Elle vise à poser des bases saines, indiquer des directions permettant d'éviter des contentieux lourds pour des raisons légères. Cette formation participe à la mise en place de réseaux de professionnels. En début d'installation, elle est un moyen de rendre évidente la nécessité de la formation continue pour l'intérêt direct que l'on en retire en raison de l'évolution rapide des textes et des techniques.

Cet enseignement aide à mettre en place dans ces nouvelles entreprises les éléments fondamentaux de la démarche qualité. Elle donne enfin un sens concret au mot *confraternité*.

Contenu**Formation théorique et pratique**

Apports théoriques sur les thèmes suivants (voir ci-après). Un déjeuner en commun permet des échanges plus informels avec les professionnels.

Chaque journée est encadrée par deux personnes : > Une personne compétente sur le sujet abordé (juriste, expert-comptable, élu, maître d'ouvrage, etc...). > Un architecte référent, qui commente les transpositions des apports théoriques dans la pratique.

L'ensemble des thèmes abordés recouvre le processus de production d'un projet, dans le respect de l'enchaînement des phases, ainsi que les outils nécessaires à une bonne installation.

Quatre grands ensembles se suivent :

Module 1 : l'organisation, l'administration, la gestion de l'entreprise d'architecture.

Module 2 : la relation contractuelle.

Module 3 : le déroulement d'une affaire : les études

Module 4 : le déroulement d'une affaire : la réalisation.

Parrainage

Objectifs : donner un sens concret au mot confraternité.

Un parrainage des stagiaires est mis en place, en accord avec un des architectes volontaires pour cette mission, et sollicités par le CROA. Cet architecte expérimenté pourra dans un premier temps accueillir le stagiaire pour le suivi de chantier (voir ci-dessous). Il répondra aux demandes de renseignements pratiques de son jeune confrère sur des problèmes de métier (par téléphone, fax ou courriel). Il ne remplacera pas un comptable, un avocat ou un juriste ou les documents de base de toute bibliothèque d'agence, mais pourra conseiller utilement son confrère, ou lui indiquer comment obtenir le renseignement recherché.

Stage de base sur chantier

Objectifs : mise en position d'observation sur une période longue (dix mois, le temps de la formation) sur un chantier réel aux côtés d'un confrère.

Le stagiaire pourra suivre des réunions de chantier, avec observation dans l'entreprise d'architecture d'accueil de la gestion financière et administrative du chantier. Un protocole d'accord est à mettre en place pour cadrer les rapports entre le stagiaire et la structure d'accueil. Cette partie de formation peut être modulée en fonction de l'expérience déjà acquise par le stagiaire.

Cette mise en situation dès le début du stage permet de concrétiser les apports théoriques. Elle participe à la création des liens confraternels. Elle sous-tend le déroulement du stage en créant une situation d'observation de la réalité à juxtaposer par le stagiaire avec les apports plus théoriques des rencontres du vendredi.

Elle permet de tenir la dernière réunion (thème 10) sous la forme d'une réunion de synthèse et d'évaluation à l'issue de la formation théorique et de la formation pratique.

Intervenants

_Nadia Benhamadi, architecte DPLG, Conseillère de l'Ordre.

_Pierre-Christophe Adrian : Société Schéma, stratégie et marketing. Professeur à l'Institut Français de Gestion (IFG).

_Marc Anglès, Expert comptable, Sté Auditeurs Associés, Toulouse.

_Michel Belmas, ingénieur Socotec, enseignant à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse.

_Gilles Fauré, bureau d'études Technisphère, Vice-Président de l'Association des Ingénieurs de Midi-Pyrénées (AIMP).

_Maître Gendre, avocate, chargée de cours à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse, co-auteur (avec Me Darnet et Me Depuy) de l'architecte : pratiques professionnelles et responsabilités (éditions Lecis).

_Jean Nouvel, architecte DPLG, enseignant à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse, ancien Président de l'Ordre, Expert

près la Cour d'Appel de Toulouse.

_Jean Sassus, architecte DPLG, enseignant à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse, ancien Président de l'Ordre, Expert près la Cour d'Appel de Toulouse.

_Anne Vézard, architecte DPLG, Présidente du Syndicat des architectes de la Haute-Garonne (SA 31).

Durée et dates

10 jours au total répartis comme suit :

Module 1 : l'organisation, l'administration, la gestion de l'entreprise d'architecture.

_thème 1 : organisation de l'entreprise d'architecture : vendredi 17 mars 2006

_thème 2 : la gestion de l'entreprise : vendredi 7 avril 2006

_thème 3 : modes d'exercice, structure : vendredi 12 mai 2006

Module 2 : la relation contractuelle.

_thème 4 : relations contractuelles : vendredi 9 juin 2006

_thème 5 : déontologie : vendredi 7 juillet 2006

_thème 6 : responsabilités, devoir de conseil, assurances : vendredi 22 septembre 2006

Module 3 : le déroulement d'une affaire : les études

_thème 7 : la phase conception : vendredi 13 octobre 2006

_thème 8 : normes et règlements : vendredi 27 octobre 2006

Module 4 : le déroulement d'une affaire : la réalisation.

_thème 9 : déroulement de l'opération, phase travaux : vendredi 24 novembre 2006

_thème 10 : synthèse du stage, réunion avec invitation des architectes d'accueil : vendredi 15 décembre 2006

Prix

680 euros exonérés de TVA

Possibilité de prise en charge par le fif-pl jusuq'à 500 euros/

Organisme de formation

Centre Interprofessionnel de la Formation Continue de l'Architecture (CIFCA) - N° d'agrément : 7331 P00 2031

Tél. 05 62 11 50 63 - Mail : cifca@toulouse.archi.fr

Lieu de formation

Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Midi-Pyrénées - L'îlot 45

45 rue Gamelin - 31100 Toulouse

Métro Fontaine Lestang

Renseignements et inscriptions

Marie-France Marin au 05 34 31 26 66

Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Midi-Pyrénées

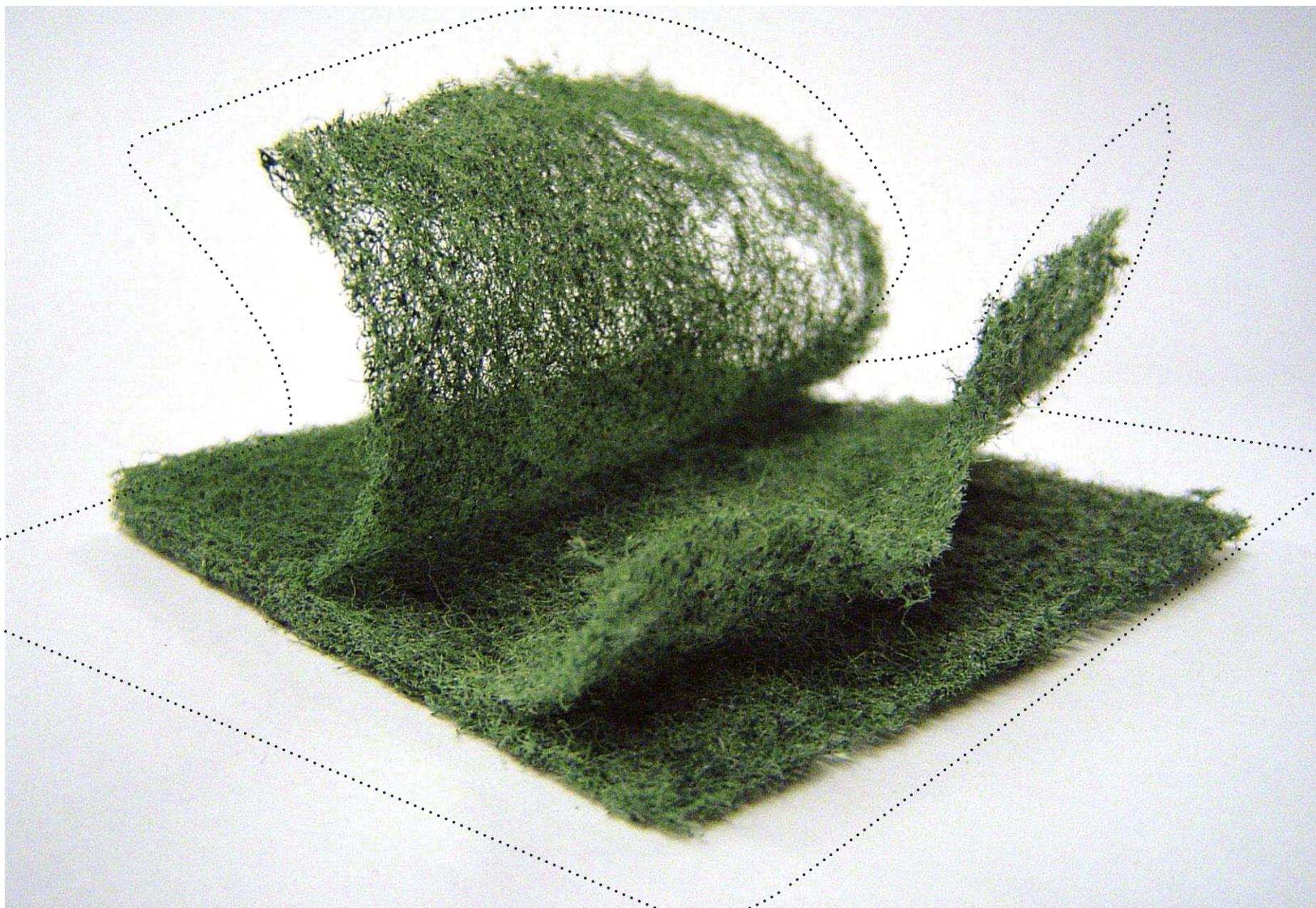
45 rue Gamelin - 31100 Toulouse

Mail : croa.midi-pyrenees@wanadoo.fr

[MAQUETTES POUR PENSER AVEC]

DU 16 MARS AU 7 AVRIL 2006
MAISON DE L'ARCHITECTURE DE MIDI-PYRÉNÉES - TOULOUSE

Exposition présentée par l'Ecole nationale supérieure d'Architecture de Toulouse
et la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées.



MAQUETTES POUR PENSER AVEC

Un enseignement, dirigé par Daniel Estévez et Gérard Tiné à l'Ecole d'architecture de Toulouse. Il utilise la maquette en tant que dispositif d'apprentissage dans le domaine de la conception en architecture. Ces cours et ces ateliers de réflexion sont l'occasion d'une ouverture pédagogique. Ils font appel à un architecte invité afin d'enrichir et de renouveler le questionnement sur la conception de l'architecture aujourd'hui. Depuis 1997 nous avons accueilli Jean-Pierre Chupin (Montréal), Pascal Amphoux (Lausanne), Jean-Manuel Puig, Laurent Gaudu, Véronique Joffre, Guillaume Pujol, Marc Laurens... A partir des travaux d'étudiants produits à l'occasion de ces enseignements, durant l'année 2005, l'exposition présente la maquette comme un ensemble de procédures de recherche avec lesquelles il s'agit de formuler une esquisse d'architecture.

Vernissage et présentation par Daniel Estévez, Gérard Tiné et Véronique Joffre - le jeudi 16 mars 2006 à 18h30

MAQUETTES POUR PENSER AVEC

Exposition proposée par Gérard Tiné, enseignant, plasticien / Daniel Estévez, enseignant, architecte, ingénieur / Véronique Joffre, architecte invité

Entrée libre du 16 mars au 7 avril 2006

L'îlot 45 - Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées, 45 rue Jacques Gamelin - Toulouse
(Métro Fontaine Lestang) du lundi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 18h Tél. : 05 61 53 19 89

[Ces maquettes que l'on jette]

Fouillons les poubelles des ateliers d'architecture. Parmi les lettres de relance ou d'amour, cartons d'invitation, demande de stage, emballages d'échantillons et de paninis vite engloutis, images de concours définitivement perdus, peut-être y trouvera-t-on également certains objets particuliers.

Des objets bien souvent éphémères, rudimentaires, démontables, négociables : quelques langues de cartons épinglées entre elles, morceaux de papier pliés et posés, découpés, assemblages temporaires qui ont offert prise un jour à une délibération collective ou à un colloque intérieur. Des objets qui ont porté des questions : où est le problème ? Quelles sont les pistes d'action ? Que veut-on dans ce projet ? Ces objets, ce sont des maquettes.

Abandonnées de l'architecture quotidienne, elles sont le résultat d'un effort intellectuel et créatif dont on ne garde pourtant presque jamais les traces. Des études menées sur les concours d'architecture survenus depuis 1945 au Canada¹ ont montré que le principe d'archivage des travaux est bien loin de constituer une pratique courante dans le monde des architectes. En particulier, la plupart des données décrivant les projets non réalisés ou non lauréats de concours, sont aujourd'hui tout simplement menacées de disparition.

Pour les maquettes d'architecture, et a fortiori les maquettes d'étude, les démarches d'archivages (par stockage ou photographie) sont encore bien plus rares. Vite réalisées, vite obsolètes, elles sont ces objets occasionnels produits par une pensée en mouvement. Partant de là, il semble assez difficile de faire accéder ces rebuts de la représentation du projet au statut d'outils de connaissance en architecture. Sont-ils d'ailleurs dignes d'intérêts ?

[Les mauvaises manières de la maquette]

Ces manières qu'elle a de parler haut et fort dans le milieu d'élégance feutrée et mesurée que sont les tracés abstraits et épurés des dessins du projet d'architecture ! Cette façon d'affirmer qu'elle seule est en mesure de nous montrer la totalité de ce que sera la chose construite de l'édifice, selon un modèle parfaitement réduit jusqu'à l'obscurité du détail !

Cela suffit pour certains à la disqualifier tandis que pour d'autres à la promouvoir.

De là que, dans l'enseignement de l'architecture, la maquette est devenue un parent pauvre de la représentation du projet. A la fois suspecte de mauvaises manières et écrasée sous l'autorité du dessin, dominée par l'implacable géométrie du plan mais aussi sommée de dire la ressemblance dans une forme de représentation toujours plus mimétique. La maquette, imitation matérielle d'un édifice déjà conçu, ne serait-elle donc qu'un modèle réduit, dans cet univers pathétique qui nous conduit du train électrique miniature jusqu'aux warhammer multicolores

Cependant, quand des architectes contemporains comme Herzog et De Meuron, (No. 250. An Exhibition. May 8 to September 26, 2004, Fondation Hauffman, Schaulager, Bâle, Suisse) exposent les traces et les méandres de leurs recherches de conception pour l'ensemble de leurs plus célèbres projets, que voit-on ? que montrent-ils ?... presque exclusivement des maquettes.

Mais des maquettes de toutes sortes de dimensions, de formes, de matériaux, de matières pour un seul et même projet. Comme si concevoir le projet d'un édifice en architecture exigeait une sorte d'errance ou de vagabondage à la recherche d'une multitude de visions, de perceptions qui soumettent à la question les quantités, les mesures, les logiques constructives, les complexités et les fonctionnalités des programmes à édifier et des situations où édifier

À l'école d'architecture de Toulouse, plusieurs enseignements s'approprient ces leçons contemporaines et utilisent la maquette en tant que dispositif d'apprentissage dans le domaine de la conception en architecture². La maquette, comme lieu d'expérience, machine fictionnelle et objet à réaction poétique recouvre ici, nous allons le voir, un ensemble de procédures de recherche, d'interrogation et d'énonciation avec lesquelles il s'agit bien de formuler une esquisse d'architecture.

Ces démarches expérientielles ne défendent pas cependant une méthode pédagogique basée sur les espoirs en une créativité enfouie qui ne demanderait qu'à être libérée du carcan de tous les académismes passés et futurs. Les objectifs consistent simplement ici à saisir quelques uns des procès d'action où s'engagent des conduites de pensée de l'architecture. La particularité de la démarche tient dans le fait que cette conduite de réflexion est construite à partir des questionnements inhérents aux actes de façonnage des matières dont le devenir matériau n'est pas prédéterminé.

Manières de jouer des maquettes [et d'en jouir]

[La culture de l'esquisse]

Mais ces apprentissages concernent aussi et peut-être en premier lieu les moyens de construction par l'étudiant de sa propre culture de l'esquisse d'architecture. Que signifie construire une culture de l'esquisse ? Nous employons le terme culture pour désigner une « compétence que la possession d'un savoir étendu et fécondé par l'expérience donne à une personne » (ATILF). L'esquisse est donc considérée ici comme une compétence spécifique de conception de l'architecture, une sorte de savoir-concevoir particulier. Pour être plus précis, nous dirons que l'esquisse peut être comprise comme une activité de construction et d'articulation des images soutenant un dessein de conception, c'est-à-dire une stratégie de projet. Le terme d'image doit être pris alors dans toute l'épaisseur de ses acceptions, en particulier celles qui relient étroitement les questions du visible et de l'intelligible dans la représentation.

Dans cette optique la maquette d'étude, et spécialement la photographie de maquette, offre une procédure au moins aussi recevable et d'usage aussi courant que le dessin pour conduire cette recherche de la « forme qui sert de guide » dont nous parle l'étymologie du mot esquisse.

Travailler à élever une faculté à la rencontre, telle serait la formule résumant ce chemin d'élaboration d'une culture à la conception en architecture que nous désirons faire emprunter à nos étudiants dans ces travaux par maquettes.

Il convient, nous le verrons, de parler ici d'une culture personnelle, propre au sujet dans l'action, et spécialement dans l'acte de fabrication matérielle. Un culture entendue cette fois comme la constitution continue d'un stock mémorisé de schèmes relevant de l'architectonique des espaces et des choses de l'architecture. Des schèmes qui concernent également les arts plastiques, mais aussi l'espace sémantique où s'articulent les mots et les choses dans l'écriture des mondes (littérature, poésie, musique, cinéma...) et qui participent de la compétence de l'architecte.

[Qu'est-ce que tu fabriques ?]

«Avoir un commencement précis, une fin précise et prévisible, voilà ce qui caractérise la fabrication qui, par ce seul signe, se distingue de toutes les autres activités humaines.» L'homo faber de Hannah Arendt utilise ses outils pour construire ce monde et son activité possède à chaque fois un but objectif. Dans son travail, l'architecte suit les mêmes voies, son action est finalisée, tendue vers un propos et un projet. Mais la formule d'architecture issue de ce travail n'est pas mécanique. Elle est redevable à la fois de ce qui l'a précédé dans l'histoire et de cette manière singulière que l'architecte a de se constituer, par sa culture, comme sujet. Si l'objectif visé est toujours une édification potentielle, il s'agit aussi et dans le même mouvement, d'anticiper des scénarios d'usage, des conditions de visibilité, des significations sociales, oui, tout un monde. Fabriquer des mondes, cela peut signifier pour l'architecte investir un peu le champ de la fiction, de l'anticipation, être capable de forger aussi des histoires potentielles. Ce que partage alors l'architecte avec le créateur littéraire, c'est ce travail hallucinatoire : voir et avoir des visions.

Cette fabrication de mondes possibles n'a rien d'éthéré en architecture, il ne s'agit en aucune façon de puiser nos réponses architecturales dans l'univers abstrait des idées pour les mettre plus tard à l'épreuve du réel. Chacun devrait savoir que l'architecture se dégrade lorsqu'elle regorge d'idées et devient par là décoration bruyante.

L'expérience concrète de la création architecturale dément sa séparation en deux moments distincts qui seraient celui de l'idée, de l'intention d'une part et celui de son exécution d'autre part. Comme si l'idée ne se fabriquait pas, ne se formulait pas et surgissait dans sa pure idéalité nue, sans forme ou sans formule, comme par enchantement et à laquelle il faudrait trouver la forme, forcément dégradée, de son incarnation dans l'exécution matérielle de sa fabrication.

Esquisser d'abord, projeter ensuite, voilà une idée préconçue de l'exercice de l'architecture, et aussi bien parfois dans le domaine de son enseignement. Quand l'esquisse énonce l'idée, le projet la réalise.

Cette démarche emporte l'évidence avec elle, c'est pourquoi elle paraît si rassurante et de bon sens. Pourtant, comme l'affirmait Aldo Rossi : «le architettura sono l'architettura», l'architecture n'existe pas indépendamment des occurrences d'architecture, tout comme le monde des idées, des significations, ne peut être séparé de celui des choses.

Si nous adoptons cette appréhension de la conception en architecture comme recherche de sens dans la matière et la forme même, telle une expérience de création artistique, alors nous devons admettre qu'esquisser c'est projeter. Nous devons admettre que fabriquer l'esquisse ce peut être également commencer à penser de l'architecture et à construire les formes d'apparition de l'idée.

Viens alors avec l'usage de la maquette, comme esquisse, toute une attitude de conception fondée sur l'acuité du regard et de la pensée. Procédé de manipulation, oscillation continue entre faire et montrer, on pourrait dire en paraphrasant Vladimir Jankélévitch que la maquette c'est l'attention portée à «la manière et l'occasion» c'est à dire à la capture des occurrences : «attendre ne suffit plus : il faut maintenant se tenir prêt, faire le guet et bondir, [...] le bon usage de l'occasion suppose un art [qui exige] des grâces réceptives et appréhensives ; en tant qu'il crée lui-même l'occasion, il s'apparente à l'improvisation musicale.»

[Énoncer un dire et l'accomplir dans un faire]

L'enseignement de l'architecture montre d'ailleurs lui aussi à quel point il est productif de placer l'étudiant, dès le départ d'un projet en situation de fabrication, y compris manuelle, et de l'amener à rechercher ses pistes d'action et ses fictions de projet dans le cheminement même du faire. L'intérêt des procédés de l'esquisse par la maquette est là : réfléchir avec des objets que l'on fabrique sur des objets que l'on fabrique.

Mais la maquette, c'est aussi une oscillation entre dire et faire, entre intelligible et sensible, sans distinction préalable. Agir en organisant le dire qui puisse rendre intelligible l'agir dans une relation à des matières et des matériaux mais aussi à des gestes et à des objets. Car à certains moments de la conception dans le projet d'architecture, il convient de solliciter la matière au travers du matériau (la matière dans sa mise en œuvre) comme potentiel d'idées formelles.

C'est pourquoi, dans cet enseignement de l'esquisse, nous faisons ainsi en sorte que les matières et matériaux d'objets dominant la situation projectuelle par leurs matérialités et leurs formes étrangères à toute idée de représentation. Une domination inquiétante et fascinante qui envahit le regard, ses habitudes, ses savoirs, sa culture, son érudition visuelle, qui donnaient par ailleurs l'assurance d'être dans un monde connu et qui vous reconnaît.

Dans ce même temps, alors, il convient de jouer et de faire comme si. Remember...

Une sorte de ruse doublée d'une stratégie flottante où la question de qui ou quoi décide d'assembler, d'associer mais aussi de «rouler, plier, courber, raccourcir, raboter, déchirer, tailler, fendre, couper, trancher» peut s'énoncer simplement dans un dire et s'accomplir aussitôt dans un faire. C'est la leçon de l'artiste Richard Serra qui poursuit, sereinement, «le langage structurait mes activités en relation avec des matériaux qui occupaient la même fonction que des verbes transitifs.»

L'action et le faire sont déterminés par des manières de faire en correspondance avec des gestes, des outils, des matières et des matériaux : vers l'accomplissement ou la découverte possible de formes dont on peut dire qu'elles peuvent être perçues comme des schèmes formels ou encore des maquettes-schèmes.

1 Cf. Leap, laboratoire de l'École d'Architecture de Montréal, Faculté d'aménagement de l'université de Montréal http://www.leap.umontreal.ca/fr/3_rech/index_projets.htm
2 Cf. Li2a, laboratoire de l'École Nationale d'Architecture de Toulouse, <http://www.toulouse.archi.fr/li2a>



effeuiller, exfolier



ciel étoilé



aligner



couler



roule pas

[Maquette schème]

Le schème, dans la philosophie kantienne, est défini comme ce qui lie l'intellect au sensible, il apparaît comme un élément homogène à la fois aux catégories abstraites et aux phénomènes concrets. Cette opération de l'esprit est appelée par Kant "méthode de l'entendement" par laquelle l'intelligence procure à un concept son image. La maquette-schéma procède d'une actualisation du dire et du faire dans un rapport de fabrication immédiat à des matières, des matériaux et des objets. On pourrait les nommer, aussi, des maquettes tectoniques. Leurs vertus ne sont pas tant de représenter les formes possibles du projet d'architecture que d'en présenter des schémas d'interprétation selon des modalités à la fois intuitives et intellectuelles. Aucune référence n'est faite ici à une échelle de représentation, si ce n'est l'échelle 1/1 de l'objet lui-même. En ce sens, la destination de ce type de maquette ne relève pas tant de la ressemblance que de la vraisemblance. Ce qui est en jeu ici, c'est la capacité du schéma à être actif relativement à certaines analogies de forme et d'usage que le projet interroge. Cette maquette tectonique autorise alors le «comme si», approximatif, ouvert, inachevé, amendable, transformable et permutable mais aussi jetable. Des sortes de fictions perceptives où s'agencent matières, matériaux et

objets selon des opérations de jonction-dissociation (associer/dissocier, couper/souder, connecter/déconnecter, traverser/obstruer, inclure/exclure, recouvrir/découvrir). La maquette provoque à des manières de voir : c'est le voir comme du comme si. A cet égard, elle s'autorise à emprunter la matière et la forme d'un objet comme matériau tectonique. Il se produit alors un déplacement sémantique, une transposition où matière et forme constituent les matériaux d'une image, d'une métaphore, d'une analogie. Pour le concepteur, c'est une ouverture de sens et aussi l'apparition d'un nouveau contenu perceptif selon un mode d'action qui relève du Ready-Made. En conséquence, nous favorisons beaucoup, au cours de l'élaboration de ces maquettes, les ré-emplois, les recyclages, toutes les mises en œuvre d'objets déjà faits. De cette façon le regard peut s'inscrire plus aisément dans une dynamique de l'analogie, du renversement, il s'agit à la fois d'un regard critique et constructeur. On comprend que ces objets ont donc avant tout une valeur pour ce qu'ils produisent chez le concepteur : ils lui permettent d'apprendre à «converser avec les matériaux de la situation» (Donald A. Schön, The reflexive practioner). Dans cette lignée, la maquette est présence, elle se présente dans son agencement de matière, de couleur

et de texture, à une activité de perception et d'interprétation qui la conçoit dans le mouvement de sa fabrication. Elle ne représente pas. Elle présente ce qu'elle est dans sa manière d'avoir été façonnée ou choisie comme objet ready made. Voilà en quoi elle peut prétendre à être un de ces objets à réaction poétique que Le Corbusier se plaisait à reconnaître. En fait, la maquette-schéma fonctionne pleinement comme une abstraction picturale. Le mode opératoire qu'elle autorise est en effet très exactement celui que l'on peut observer dans la mise en œuvre de l'abstraction en peinture au début du XX^e siècle. L'œuvre picturale abstraite, en effet, est présence, elle se présente, elle ne représente pas. La couleur comme matière-matériau y est déterminée par ses variables sensorielles spécifiques (teinte, saturation, valeur) et distribuée, composée selon les opérations portant sur des variables spatiales (position, direction, dimension). Elle expose une forme-couleur que l'on saisit dans un parcours perceptif qui est de fait le contenu pictural même de l'œuvre. Nous avons ici un rapport de détermination qui vaut pour l'œuvre picturale comme pour la maquette-schéma. Ce rapport se développe selon l'orientation suivante : la matière détermine la forme qui détermine le contenu perceptif (M > F > C).



en dessous de la ceinture



tendre



j'veux pas tomber



quel est l'objet, quelle est l'ombre ?



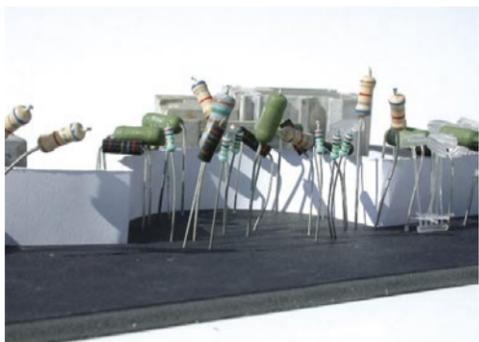
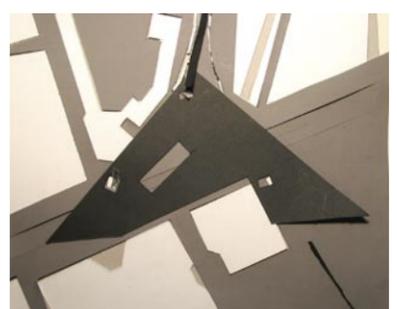
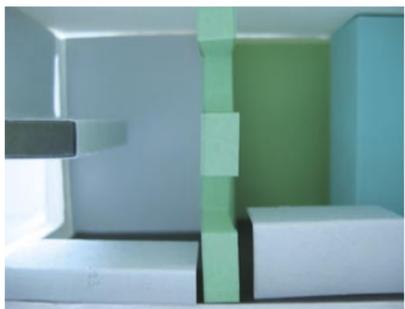
associer

[Maquette signe]

On pourrait aussi nommer cette catégorie maquette-croquis en raison de la concision qu'elle appelle. Elle est dotée d'une échelle de représentation. Elle fait donc signe du rapport à un espace situé et mesurable. La grandeur du rapport d'échelle (en général le 1/1000) provoque une réduction de figure, un processus d'abstraction à la recherche d'un motif figural qui condense les éléments du programme architectural et du site choisis, une sorte d'idéogramme spatial tel un signe-objet. Cette catégorie de maquettes introduit à un premier palier dans le système de la représentation. Elle oriente le dire et le faire vers un rapport de fabrication médiat à des matières, des matériaux, des mesures et des formes dont les finalités imageantes ne possèdent aucune des propriétés

physiques, matérielles et plastiques de l'objet projeté mais dont l'objectif est justement de représenter des états du projet qui, lui, devra son existence construite aux propriétés physiques, matérielles et plastiques du béton de la brique ou du verre. Les ressemblances proposées ici sont essentiellement d'ordre iconiques. Dans ce cas, le choix des matières, matériaux et des objets de fabrication est tributaire d'une échelle de représentation et d'une exigence mimétique qui déterminent en partie la forme de la maquette. Ici le mode opératoire est à rapprocher de celui mis en œuvre à partir du XV^e dans le travail de la peinture figurative fondée sur la mimesis et la ressemblance. Les rapports matière, forme et contenu y sont plus ambivalents. Si nous prenons le cas du portrait :

le contenu (le portrait) détermine la forme (le dessin du visage de face ou de profil) qui détermine la matière (le choix des coloris, de la facture, du façonnage) pour traduire le carnation de la peau ou le soyeux du vêtement. Et en retour la matière, selon la facture, et la manière chromatique de l'artiste, détermine le mode d'apparition de la forme (son dessin) qui aura une incidence sur le contenu (le portrait et son rapport à la ressemblance sinon à la vraisemblance). On observe donc un double rapport de détermination entre matière, forme et contenu (M <> F <> C). De ce point de vue peuvent se comparer le portrait de Mlle Rivière de Ingres, au portrait de Mallarmé de Manet, au portrait de Mme Matisse de Matisse dit le portrait à la Raie verte.

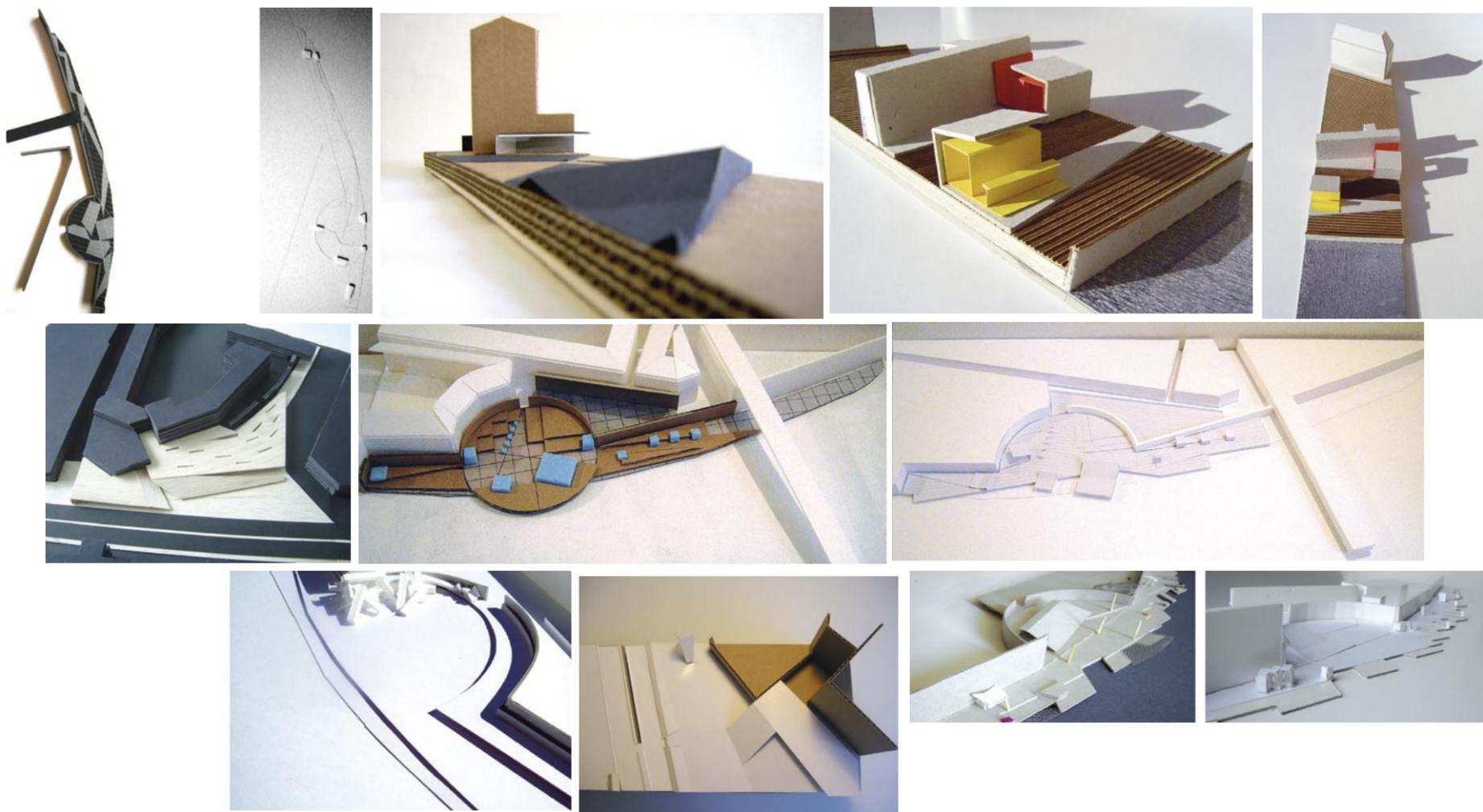


[Maquette configuration]

Cette maquette progresse dans l'exigence de cerner avec plus de rigueur et de précision, dans les mesures et les configurations, le développement d'une représentation du projet qui adopte les modalités conventionnelles du plan, de la coupe, de l'élévation selon des échelles appropriées. On pourrait parler ici d'une maquette raisonnée. Elle privilégie fortement en effet l'univocité de la lecture codifiée du projet comme contenu. Cependant elle peut générer plusieurs manières de production de maquettes en jouant sur l'élasticité iconique qu'autorise l'usage des codes et conventions de représentation. C'est ainsi que sont apparues, au cours des ateliers de projet, la maquette plan bas relief, la maquette miroir ou meta-maquette, la maquette coupe épaisse et la maquette ensablée.

La maquette configuration apparaît comme une sorte d'hybride entre la performance du signe iconique et celle du signe symbolique. C'est la dimension imageante du plan ou des coupes qui est sollicitée mais avec le caractère performatif que confère l'arbitraire d'une convention et d'un code d'écriture adaptée aux exigences d'une certaine univocité de lecture spécifiques. Dans ce cas nous sommes proches de ce qui caractérise l'usage des signes conventionnels au service de l'expression d'un contenu. De l'écriture d'un communiqué d'information météo à l'écriture d'un texte à vocation littéraire ou poétique ce sont, dans une langue donnée, les mêmes signes, le même lexique mais, alors, la syntaxe de la phrase fait la différence dans la forme de l'expression. En ce sens, les rapports

de détermination du contenu et de la, forme prime sur la matière. Nous sommes bien dans le cas de l'élaboration d'un signe conventionnel : pour concrétiser un contenu (une lettre, un mot...) on lui affecte par convention une forme qui sera réalisée dans une matière. Il y a une indépendance iconographique entre le contenu et la forme car seulement fondée sur l'arbitraire du symbole. De même entre la forme et la matière si on admet que, écrire un mot ou une équation mathématique à la craie sur un tableau ou à l'encre sur une feuille de papier ne change pas le code et la règle de lecture ni la possibilité de lire et comprendre le contenu. Le rapport de détermination entre les termes matière, forme et contenu offre dans ce cas une relative indépendance ($M < F < C$).



[Esquisser par l'image]

Il convient alors de voir ce que toutes ces maquettes proposent à l'image. L'image photographique est performative, et pour nous, c'est la poursuite de la maquette par d'autres moyens. Pour jouer ce rôle elle doit pouvoir naviguer graduellement entre deux statuts principaux : celui de document et celui de dessin. Lorsqu'elle remplit sa fonction documentaire, la photographie produit une image descriptive, reconnaissable, qui s'appuie sur la cohérence perspective afin de privilégier le représenté. Notre intention dans ces travaux est bien d'arracher la photographie à sa seule valeur documentaire. Car lorsqu'elle fonctionne comme dessin, elle joue des différents registres de la représentation photographique : le cadre, le hors cadre, la composition graphique et lumière de l'image, la focalisation sur un phénomène (l'effet croquis), la rapidité d'action et l'économie de moyen, sont un soutien à une activité de perception et d'interprétation. Ce jeu ne va pas de soi. Lorsqu'on leur demande de produire au moins une dizaine de photographies de chaque maquette produite, les étudiants sont dans un premier temps parfois gênés. Comment ne pas être redondant, inutilement répétitif dans les prises de vue si l'on se borne à produire des photographies documentaires de ces objets : une ou deux suffisent bien ! Dans cette optique, l'image numérique peut jouer un rôle central d'outil de massification de l'image photographique au sein du travail de représentation-conception. La photographie, en tant qu'art du dessin de l'image, peut, grâce au numérique, entrer dans le champ des pratiques graphiques de la conception quotidienne de l'architecture et de son enseignement. Car cette sollicitation de l'image, qui a toujours été techniquement possible

avec la photographie argentique devient à présent économiquement accessible dans l'environnement numérique. Ce sont alors les usages et pratiques même de conception qui sont affectés par cette banalisation de l'image photographique. Sollicité comme sujet, l'étudiant doit voir en effet ce que la maquette propose à l'image, ce qu'elle produit comme image, comme forme d'image dont le sens est en devenir. Voilà précisément le rôle que doivent remplir les nombreuses prises de vues dans les moments d'arrêt sur image. Et l'on doit souligner combien le recours à l'image numérique favorise le travail de sélection signifiante de d'esquisse. Car il ne s'agit pas pour lui d'enregistrer l'objet maquette comme document phase de travail achevée ; mais de le déplacer, dans sa forme d'apparition, pour en produire l'image d'une expression proprement photographique.

Une société de maquettes pour un unique projet d'architecture.

> Nous pourrions dire qu'un projet d'architecture jamais ne s'épuise.

Et que Maquettes Pour Penser Avec, c'est aussi Maquette Pour Soi, Maquette Réflexive, Maquette et Dessins. Mais aussi : > Qu'elles relèvent de Maquette et Abstractions, Maquette et Perceptions, Maquette et Modes d'Apparitions. > Qu'elles abordent à Maquette et Situations, Maquette et Dériver, Maquette et Circonstances, Maquette et Ajustements, Maquette et Stratégie Aveugle, Maquette et Fécondations, Maquette et Ensemencements. > Qu'elles s'aventurent jusqu'à Maquette et Maquillages, Maquette et Calembours, Maquette et Jeux de Mots, Maquette et Fabulations, Maquette et Scénario, Maquette et Lapsus, Maquette et Ritournelles, Maquette et Ragots. > Qu'elles osent Maquette et Opacité, Maquette et Transfigurations, Maquette et Incertitudes, Maquette et Conversations, Maquette et Dialogues, Maquette et Soliloques, Maquette et Partages. > Qu'elles supposent Maquette et Délices d'Interprétation, Maquette et Objets de Désirs. **Se trouve, alors, circonscrit un territoire de conception du projet en architecture.**

Textes par Daniel Estévez, enseignant, architecte, ingénieur, Li2a-ENSAT et Gérard Tiné, enseignant, plasticien, Li2a-ENSAT.

ACTU DE L'USAMP

SOCIAL

1 Valeur du point

Les syndicats d'employeurs et d'employés se sont réunis le 17 janvier 2006 et ont convenu que la valeur du point, à compter du 1^{er} janvier 2006, est fixée :

- _à 6,29 pour la Haute-Garonne
- _à 6,21 pour les autres départements de la région pour la durée légale hebdomadaire du travail (35 h).

Pour les entreprises non adhérentes à l'un des syndicats employeurs signataires, la valeur du point s'appliquera à chaque coefficient hiérarchique, pour déterminer le salaire brut mensuel minimum pour la durée légale du travail.

2 Charges sociales personnelles des professionnels libéraux / Modalités de déduction

INSTRUCTION FISCALE DU 2 DÉCEMBRE 2005 (BOI N°5 G-7-05)

L'article 82 de la loi de finances pour 2004 (loi n°2003-1311 du 30 décembre 2003) modifie les dispositions de l'article 154 bis du code général des impôts.

L'instruction fiscale du 2 décembre 2005 a modifié les modalités de déduction :

- _les cotisations versées au titre des régimes d'assurance vieillesse obligatoires de base et complémentaire sont désormais déductibles sans limite.
- _les cotisations facultatives au titre des régimes de prévoyance complémentaire sont déductibles dans la limite d'une somme égale à 3,75 % du bénéfice imposable et 7 % du plafond annuel de la sécurité sociale, cette limite ne pouvant excéder 3 % de huit fois ce même plafond.
- _les cotisations facultatives au titre de la perte d'emploi subie sont dorénavant déductibles à hauteur de 1,875 % du bénéfice imposable retenu dans la limite de huit fois le plafond annuel de la sécurité sociale, ou de 2,5 % du plafond annuel de la sécurité sociale.
- _les cotisations facultatives au titre des contrats d'assurance groupe demeurent déductibles sous de nouveaux plafonds et plafonds de déduction. Ainsi, les cotisations facultatives d'assurance vieillesse sont déductibles dans la limite du plus élevé des deux montants suivants :
 - soit 10% de la fraction du bénéfice imposable retenu dans la limite de huit fois le plafond annuel de la sécurité sociale, auxquels s'ajoutent 15% supplémentaires sur la fraction de ce bénéfice compris entre une fois et huit fois ce même plafond ;
 - soit 10% du plafond annuel de la sécurité sociale.

Toutefois, pour les contrats d'assurance groupe conclus avant le 25 septembre 2003, les plafonds de déduction en vigueur avant l'adoption de l'article 82 déjà cité continuent de s'appliquer pour la détermination du revenu imposable jusqu'au 31 décembre 2008, s'ils sont plus favorables.



3 Journée de solidarité

Cette journée a été instituée par la loi n°2004-626 du 30 juin 2004. La circulaire du 22 novembre 2005 de la Direction des Relations du Travail assouplit sa position. Elle pourra prendre la forme :

- _soit d'une journée de travail
- _soit d'une durée de travail de 7 heures à répartir sur plusieurs jours. Ce fractionnement n'a aucune incidence sur le régime juridique des heures effectuées à ce titre (ce ne sont pas des heures supplémentaires. Elles ne donnent pas lieu à repos compensateur. Elles ne s'imputent pas sur le contingent annuel d'heures supplémentaires).

4 Assurance chômage

Le nouveau texte, valable trois ans (2006-2008), est un accord de transition.

Les cotisations augmenteront de 0,08 points début 2006, c'est-à-dire beaucoup moins qu'il y a trois ans (+ 0,60 en 2003). Cette hausse est équitablement répartie entre employeur et salarié. Elle disparaîtra dès 2007, prévoit l'article 13 de l'accord, si l'Unedic sort du rouge financièrement.

	Cotisation patronale	Cotisation salariale
1 ^{er} janvier 2003	4,00 %	2,40 %
Début 2006*	4,04 %	2,44 %

(*) Dès l'agrément de la nouvelle convention



5 Lutte contre le tabagisme au travail

Rappel des textes

Le code de la santé publique (R. 3511-1 et L. 3511-7) pose une interdiction de fumer dans les lieux publics et sur tous les lieux de travail affectés à un usage collectif.

Depuis la «loi Evin» (10/01/1991), l'employeur est tenu d'interdire de fumer dans l'entreprise à l'exception de zones spécialement aménagées pour les fumeurs. De plus, il doit mettre en place une signalisation apparente pour rappeler cette interdiction.

Obligation de résultat

Aujourd'hui la Cour de cassation va beaucoup plus loin. Dans un arrêt du 29 juin 2005*, elle a considéré que cette interdiction devenait pour l'employeur une obligation de résultat. Une salariée «démissionne» de son poste en reprochant à son employeur de ne pas faire respecter la loi anti-tabac dans l'entreprise. L'employeur, quant à lui, affirme respecter la loi, en interdisant aux autres salariés de fumer dans les locaux en présence de la salariée et en apposant des panneaux d'interdiction de fumer.

Pourtant, selon la Cour, l'employeur n'a pas respecté son obligation. En effet, les juges estiment qu'il est en réalité tenu à « une obligation de sécurité de résultat vis-à-vis de ses salariés en ce qui concerne leur protection contre le tabagisme dans l'entreprise ». Le départ de cette salariée a donc été requalifié en un licenciement sans cause réelle et sérieuse.

Risques encourus

Désormais, l'employeur doit donc veiller au respect de ces règles par les salariés eux-mêmes. Il peut même être conduit à sanctionner un salarié qui ne s'y plie pas. Ces règles doivent figurer dans le règlement intérieur et sur les panneaux d'affichage.

Le chef d'entreprise, qui réserve aux fumeurs des emplacements non conformes aux prescriptions, ne respecte pas les normes de ventilation ou ne met pas en place la signalisation requise, est passible d'une amende pouvant atteindre 1 500 euros pour une personne physique et jusqu'à 7 500 euros pour une personne morale. Toute personne ne respectant pas l'interdiction de fumer encourt une amende pouvant atteindre 450 euros.

Ainsi, la tolérance dont la cigarette a pu bénéficier ces dernières années et ce, malgré la loi Evin, ne semble plus d'actualité.

*Cassation Sociale 29/06/2005, n°1698 FSPBRI



6 Obligations d'affichage

Au-delà des règles concernant le tabac, le chef d'entreprise a aussi l'obligation d'afficher certaines informations dans ses locaux que nous vous rappelons ci-après :

- _l'intitulé de la convention collective, ainsi que les accords collectifs applicables dans l'établissement (articles L. 135-7 et R. 135-1 du code du travail)
- _les coordonnées de l'inspection du travail, de la médecine du travail et des services de secours d'urgence (article L. 620-5 du code du travail)
- _l'ordre de départ en congés et la durée du travail (articles D. 223-4, L. 620-2, D. 212-17 à D. 212-24 du code du travail)
- _les textes concernant les dispositions légales relatives à l'égalité hommes / femmes (articles L. 123-1, L. 123-7 et L. 140-7 du code du travail)
- _le règlement intérieur pour les entreprises de plus de 20 salariés (articles L. 122-33 et R. 122-12 du code du travail)
- _la liste des membres du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des conditions de travail (articles L. 236-2 du code du travail)
- _les textes pour la prévention et la répression des actes de harcèlement sexuel et/ou moral (article L. 122-46 et suivants du code du travail)
- _les textes concernant la lutte contre le tabagisme (articles L. 3511-4 et suivants, L. 3512-1 et suivants, R. 3511-1 du code de la santé publique)

7 Cotisations aux régimes d'assurance vieillesse complémentaire des professions libérales et au régime d'assurance vieillesse complémentaire pour l'année 2005

DÉCRET N°2005-1683 DU 28 DÉCEMBRE 2005

1/ Le montant annuel des cotisations des régimes d'assurance vieillesse complémentaire des personnes non salariées ressortissant à la section professionnelle des architectes, agréés en architecture est de : Classe 1 : 756 euros.

2/ Le montant annuel de cotisation au régime d'assurance vieillesse complémentaire est fixé à : Classe A : 552 euros.

_EXPOSITION

«EUROPA>MÉXICO» ARCHITECTURES MEXICAINES, DES ANNÉES 20 AUX ANNÉES 50

Du 6 au 31 mars 2006 / Ecole nationale supérieure d'Architecture de Toulouse.

Exposition créée en prolongement de l'exposition «Mexique-Europe, Allers-Retours, 1910-1960» au Musée d'art moderne Lille Métropole, et dans le cadre des manifestations de «Lille, capitale européenne de la culture 2004».

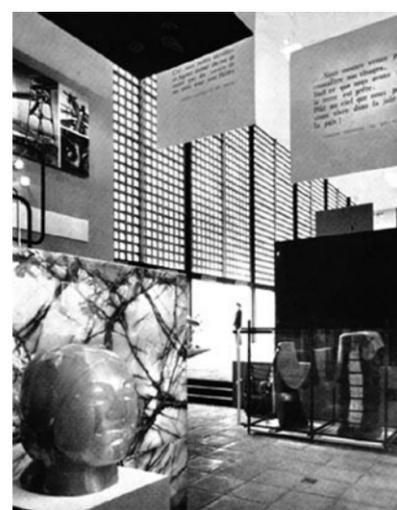
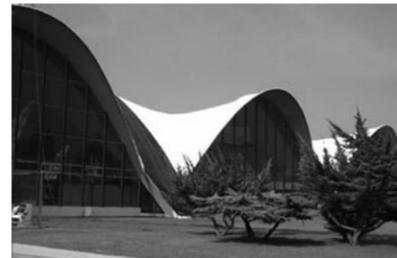
L'exposition évoque les influences du mouvement moderne européen sur la production architecturale mexicaine, et ses interprétations dans la première moitié du 20^e Siècle. Elle présente un panorama de la production architecturale mexicaine entre les années 20 et les années 50 et montre comment les thèmes du mouvement moderne européen ont été interprétés avec une liberté créative et une intuition de la ville, peu égalées.

Dans ce panorama, est rappelé, en premier lieu, le rôle des références européennes dans la formation culturelle des architectes mexicains (années 20 et début années 30), références puisées au gré des voyages, des lectures (l'ouvrage de Le Corbusier «Vers une architecture» arrive en 1926 à Mexico), des publications de nouvelles revues, des débats.

Puis, est abordée la phase particulièrement productive d'un «fonctionnalisme engagé» : dans la période post révolutionnaire, les projets, réalisations, prises de position sont marqués par un engagement radical des architectes, qui développent alors des programmes d'écoles, de logements sociaux, de bâtiments hospitaliers, de sièges syndicaux ; cette période est marquée par les noms de Juan Legarreta, José Villagrán Garcia, Enrique Yañez, Alvaro Aburto et Juan O' Gorman, auquel l'exposition consacre une section entière (4).

Avec le développement économique du pays, la décennie des années trente est marquée par une production foisonnante et éclectique, émanant de divers courants qui trouvent leurs références dans l'histoire mexicaine : architecture néo-coloniale, style néo- précolombien, style «colonial californien» ; ces courants sont prisés tant par les pouvoirs publics, qui privilégient alors des positions nationalistes, que par une bourgeoisie qui tantôt s'identifie à ces modèles, tantôt va céder, au contraire, à la vogue, du style «Art Déco», venue de l'exposition parisienne de 1925.

Dans les grands centres urbains (Mexico, Guadalajara, Monterrey), cette période des années 30 et des années quarante est caractérisée par l'édification des nouveaux quartiers, liée au développement d'une nouvelle bourgeoisie industrielle et commerçante (les «colonias», à l'ouest de Mexico, notamment) et cette production se caractérise tant par une adhésion à des principes de confort et de fonctionnalité que par un goût pour les lignes simples et épurées du mouvement moderne international.



Une application radicale des thèmes de la modernité «héroïque» trouve un des exemples les plus éloquentes et les plus magistraux dans l'édification d'une Cité Universitaire, au sud de la capitale, accueillant l'Université Autonome de Mexico (UNAM), sous la direction de deux des protagonistes les plus actifs du fonctionnalisme au Mexique, Mario Pani et Enrique del Moral, réalisation à laquelle collaborent une majeure partie des architectes les plus représentatifs de ce courant.

Enfin, une section est dédiée aux travaux d'architectes européens, installés au Mexique, comme l'espagnol Felix Candela, les allemands Hannes Meyer, Max Cetto, le russe Vladimir Kaspé, ou invités à y travailler comme Mies van der Rohe, ou encore le sculpteur allemand Mathias Goeritz.

Elle s'achève par une lecture thématique, succincte, de l'oeuvre de Luis Barragan, symbole d'une synthèse entre les sources européennes et la culture mexicaine.

Archi infos, Architecture Aménagement et Environnement en Alsace. Janvier 2005 N°128

Coproduction Ecole d'Architecture de Strasbourg/Ecole d'Architecture de Lille avec le soutien du Laboratoire d'Histoire de l'Architecture Contemporaine, Ecole d'Architecture de Nancy. Commissaire de l'exposition : Danièle Pauly, historienne de l'art, professeur à l'École d'architecture de Strasbourg

Photos de haut en bas et de gauche à droite

1 Maison, av. Fuentes 140, Pedregal de San Angel, Mexico, DF, 1950. / Architecte : Max Cetto. / Photo : AMC. / 2 Maisons-ateliers Diego Rivera et Frida Kahlo. / San Angel, México DF, 1931-1932. / Architecte Juan O'Gorman. / Photo : Jérôme Habersetzer. / 3 Pavillon du Mexique, Exposition Universelle, Bruxelles, 1958. / Architectes : Pedro Ramirez Vázquez et Rafael Mijares. / Photo : Archives de l'Architecture Moderne, Bruxelles. / 4 Hall d'embouteillage de la Société Bacardi et Cie. / Cuantitlán Izcalli, DF, 1959-1961. / Architecte : Félix Candela. / Photo : D. Pauly.

_CONFÉRENCE

LES ORIGINES DE L'ARCHITECTURE MEXICAINE CONTEMPORAINE ANNÉES 20 - ANNÉES 50

Par Susana Garcia Fuertes, architecte à Mexico.

Mardi 21 mars 2006 à 17h00 / Ecole nationale supérieure d'Architecture de Toulouse

Un parcours de l'architecture mexicaine entre 1920 et 1950 va nous permettre de relever les aspects de la composition et du traitement de l'espace, caractéristiques qui lui donnent une place remarquable dans l'architecture mondiale.

Depuis la fin du XIXe siècle, pendant la dictature de Porfirio Diaz, les manifestations artistiques, notamment l'architecture, privilégient l'imitation des tendances européennes et ignorent les progrès technologiques de la construction. Ces derniers se dissimulaient donc sous une enveloppe décorative. La Révolution initiée en 1910 et qui se prolonge jusqu'en 1920 va contribuer à changer les formes culturelles à la recherche de la modernisation du Mexique en suivant les pas des pays d'avant garde.

Le retour à la normalité se fait lentement et la construction de nombreux espaces pour répondre aux demandes de santé, éducation,

logement et culture vont favoriser un changement profond de l'architecture. Divers langages se développent parallèlement : dans les années 20, une réaction nationaliste de coupe néo-coloniale chez Antonio Torres Torrija et Carlos Obregón Santacilia, est restée dans l'histoire comme une initiative sans suite. De la même époque, une autre tendance qui se prolonge au delà des années 30 cherche la modernité à travers les formes décoratives de l'Art nouveau. Les oeuvres de Juan Segura, Francisco Serrano, Eduardo Buenrostro, témoignent de ce courant qui n'a pas répondu totalement aux besoins d'un Mexique moderne.

C'est le langage du mouvement moderne avec le fonctionnalisme, sobriété et économie qui va répondre à la demande d'une architecture en quête d'une image et d'une personnalité propres.

Juan Legarreta, José Villagrán Garcia., Juan O'Gorman, entre autres, vont remplir cette tâche avec une large gamme de bâtiments publics et privés. Dans les années 40 et 50 l'architecture se développe

en suivant cet élan de modernisme, entre autres avec Mario Pani, Enrique Del Moral, Enrique Yañez, Augusto Alvarez, Jaime Ortiz Monasterio et Juan Sordo Madaleno.

C'est finalement Luis Barragan qui va donner au mouvement moderne une nuance très particulière en y intégrant des matériaux, formes, textures et espaces traditionnels d'origine coloniale. Son langage a laissé des traces que nous pouvons découvrir dans les travaux de Ricardo Legorreta, entre autres.

Ce survol sur 50 ans nous permet ainsi de connaître les fondements de l'architecture contemporaine d'aujourd'hui.

Ecole nationale supérieure d'Architecture de Toulouse
83 rue Aristide Maillol - 31106 Toulouse
Renseignements auprès de Chantal Molina:
Tél : 05 62 11 50 50 - Fax : 05 62 11 50 99 - Mél : eat@toulouse.archi.fr
Entrée libre du lundi au vendredi de 9h à 18h

UNE HISTOIRE «DES» VILLES

Présentation - Débat par *Dominique Jacomet*, directeur du CAUE de l'Aveyron
Jeudi 16 mars 2006 à 18h00
 Maison du Patrimoine
 Villefranche de Rouergue - Aveyron



« La ville était finie, elle devait disparaître, se distendre et apprendre à marcher... Or, voici que cette utopie disparaît à son tour, nous laissant en présence d'un chaos de réseaux et d'objets que nous nous demandons comment apprivoiser : devant une ville

ancienne et une autre moderne, où la cité distraite, minérale et enchevêtrée, qu'il semblait si urgent d'oublier, prend des allures de rêve face à une troisième ville qui, nous le savons bien, ne lui ressemblera jamais. Le paradoxe de la ville à laquelle nous pensons aujourd'hui étant peut être de devoir réconcilier, à l'intérieur d'un même dessin, deux passions divergentes, dont la plus proche de nous n'aura rêvé que de défaire ce que l'autre voyait comme le collage acrobatique de projets enlacés. » Bruno Fortier, *L'amour des villes.*

En effet, on ne peut se contenter de « vivre la ville » sans chercher à comprendre que cet « organisme » (selon Geddes) naît, se développe, se reconstruit, parfois disparaît, mais sera toujours l'expression dans le même temps d'une économie et d'une utopie. Alors, il faudra raconter l'histoire de la ville ou plutôt une histoire des villes pour comprendre que hameaux, villages, villes, agglomérations, métropoles ne sont pas construits seulement avec des plans, des bâtiments et des espaces mais aussi et surtout par le temps et par l'histoire des hommes qui y vivent.

Visites pour les scolaires
Jeudi 16 mars 2006 à 10h00 et 14h00

Ces visites exploratoires permettront aux élèves de découvrir le processus de création de la bastide de Villefranche-de-Rouergue, et de comprendre comment, au début du 21^e siècle, cette ville neuve médiévale se positionne dans le tissu urbain moderne et contemporain.

Les élèves seront amenés à rencontrer et à questionner des professionnels afin de mieux connaître leur activité, leur implication, et le regard qu'ils portent sur la ville.

Intervenants : Laurence Fayret, architecte urbaniste, Alain Marty, architecte, et Christophe Evrard, animateur de l'architecture et du patrimoine.

Organisation : Pays d'art et d'histoire des Bastides du Rouergue Association des Bastides du Rouergue Service de l'architecture et du patrimoine Maison du Patrimoine, Anciens Bains-Douches 12200 Villefranche-de-Rouergue - contact: Christophe Evrard. Tél./fax : 05 65 45 74 63. Photo ci-dessus : Vue de Villefranche © J.P. Trebosc

L'HABITAT EN PAYS DES COTEAUX

Journée de sensibilisation
 Animée par *François de Barros*, architecte, directeur du CAUE des Hautes-Pyrénées
Samedi 18 mars 2006

A l'occasion des 10 ans de la création du Pays des Coteaux, le C.A.U.E propose une journée de sensibilisation sur la qualité du cadre bâti et l'aménagement urbain. Journée d'information et d'échange avec les élus, exposition sur l'habitat en Pays des Coteaux.

Organisation / informations : CAUE des Hautes Pyrénées, 6 rue Eugène Ténot., 65000 Tarbes - Tél. : 05 62 56 71 45 - email: caue65@wanadoo.fr

ORIGINES ET MUTATIONS DE LA VILLE DE TARBES

Visites pour les scolaires
Jeudi 16 mars 2006 / Départ à l'Hôtel de Ville
 Organisation : SDAP 65, Cité reffye 65000 Tarbes - Tél.: 05 62 34 41 01

VIVRE LES VILLES

Visites pour les scolaires
Jeudi 16 mars 2006 / Figeac - Lot



1870-1925 : la ville se modernise

Au tournant du XX^e siècle, à l'image de nombreuses villes, Figeac prend un nouveau visage. Les enfants parcourent les rues, observent des cartes postales anciennes et lisent des plans pour découvrir les transformations des espaces publics, repérer quelques édifices emblématiques de la République et saisir les nouveaux besoins de l'époque.

1925-1945 : nouveaux quartiers, nouveaux usages

Au début du XX^e siècle, la ville s'engage dans une économie industrielle et doit prévoir son agrandissement. Un parcours est proposé dans les premiers lotissements de la nouvelle classe moyenne et la « Cité jardin » réalisée par l'entreprise Ratier pour ses cadres. De pavillon en pavillon, une nouvelle façon d'habiter est racontée.

1945-1960 : l'urbanisme du progrès



La Reconstruction fut un accélérateur de la construction pavillonnaire. De la maison d'architecte à la maison standardisée, un parcours dans les quartiers nord-ouest de la ville permet d'illustrer des données statistiques, des faits et des témoignages signifiants exprimant l'image de la ville moderne.

Atelier pour les scolaires / Fabriquer la ville

Les enfants observent des photographies et portent un regard sur les différentes dimensions de la ville : sa forme, son évolution et ses fonctions. Sur un plan reconstitué, ils découvrent les processus d'aménagement et leurs conséquences sur la ville et ses habitants. Un livret d'accompagnement les invite à prendre part à la réflexion sur le développement durable de leur cité.

Organisation : Service du patrimoine de Figeac Hôtel de Ville, 8 rue de Colomb Tél. 05 65 50 05 40 email service.patrimoine@ville-figeac.fr site www.ville-figeac.fr

URBANICUS

Observatoire de Grands Projets Urbains
Jusqu'au 18 mars 2006 / CMAV Toulouse

Le projet «L'Habitant, dehors - dedans» est issu d'observations photographiques en région Midi-Pyrénées et Provence Alpes Côte d'Azur (PACA).

Les photographies en diptyque d'Hervé Dangla, en couleur et en noir et blanc, se multiplient sur le thème de «l'habitant, dedans-dehors», une forme de concertation anonyme, imagée et interactive. Les photographies illustrent différentes typologies d'habitat et d'urbanisme, et des contextes géographiques des deux régions. Cette



étude a également donné lieu à la création d'un site internet, espace de connaissances civiques et urbaines : <http://dehorsdedans.free.fr>

Exposition produite par le collectif HDFS, Hervé Dangla contact: hdfs@club-internet.fr

Centre Méridional de l'Architecture et de la Ville : 5 rue Saint Pantaléon, Toulouse
 Entrée libre du lundi au samedi de 13h00 à 19h00

ABONNEMENT

Bulletin d'abonnement (10 numéros/an)

Nom :
 Prénom :
 Profession :
 Adresse :
 e-mail :

Professionnels **20 €**

Étudiants (joindre une copie de la carte d'étudiant) **10 €**

Le règlement de l'abonnement est à effectuer par chèque et à retourner à : La Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées, 45, rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse.



Le journal de l'Architecture en Midi-Pyrénées Mensuel

A l'initiative de la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées

Société d'édition : Première Réponse - 9, bld des Minimes 31000 Toulouse / tél. 05 34 40 60 32
 fax : 05 34 40 69 31 - Dépôt légal à parution / **Registre du commerce** : RCSB 414 832 089 -

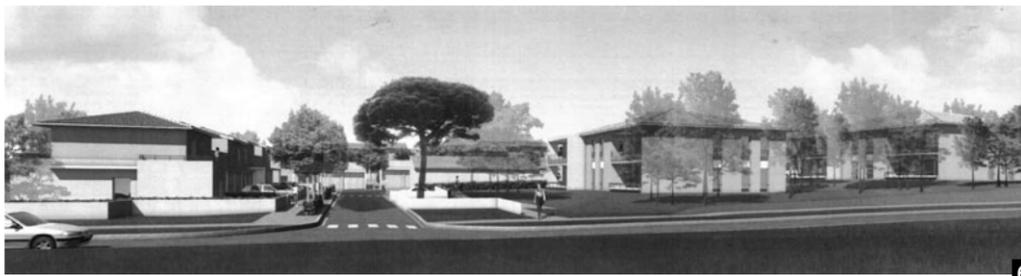
N° commission paritaire : 1204T 8 2517 **Gérant-directeur de la publication** : André Gérome Gallego

Directeur de l'information : Philippe Vigneu / **Rédacteur en chef** : Jean-Manuel Puig / **Secrétaire de rédaction** : Pierre-Louis Taillandier / **Comité de rédaction** : Nathalie Bruyère, Thierry Chabbert, Marylène Kerlovéou, Dominique Perset, Gérard Ringon, Gérard Tiné, Pierre-Edouard Verret. / **Informations Cahiers de l'Ordre** : Huguette Sié / **Coordination** : Aurélie Bayol. / **Graphisme** : Guillaume Chavanne, Emmanuelle Campdoras. / **Ont participé à ce numéro** : Gérard Tiné, Daniel Estévez / **Impression** : SRI / n° ISSN : 1638 4776

Pour écrire dans Plan Libre : contactez la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées - 45 rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse. tél. 05 61 53 19 89 - e-mail : ma-mp@wanadoo.fr / La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont spontanément remis.

Avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication / DRAC Midi-Pyrénées, de la Région Midi-Pyrénées, de la mairie de Toulouse et du Club des partenaires de la Maison de l'Architecture : BPB placo, comptoir seigneurie Gauthier, imerys T.C, lafarge, oddos buro, pilkington, technal, voltex





Type	Opération	Maître d'ouvrage	Equipes retenues	Equipes lauréates
PN	Restructuration des ateliers et de l'externat Est au Lycée de Mirepoix (09)	Conseil Régional Midi-Pyrénées		François Murillo / Philippe Cazabon / Tassera
CE 1	Construction d'un collège 600 à Quint-Fonsegrives (31)	Conseil Général de la Haute-Garonne	1 Stéphane Deligny / Dominique Lesbegueris (64) / Beterem Ingénierie 2 Norbert Etile / Pierre Malafosse / Ingénierie Studio 3 Scp Julien - Maury - Roussel / Eurl Christophe Pelous / Tassera 4 Scp Boyer-Gibaud - Percheron - Assus (34) / Inge + / Betso / Guy Jourdan / Le Fur / Michel Frustié	Scp Boyer-Gibaud - Percheron - Assus (34) / Inge + / Betso / Guy Jourdan / Le Fur / Michel Frustié
PN	Réhabilitation de l'Hôtel de Lassus à Montréjeau (31)	Communauté de Communes Nébouzan-Rivière-Verdun		Manuel Ferré
CE 2	Reconstruction du centre de loisirs élémentaire de Pinot et relocalisation du centre de loisirs maternel de Grand Noble dans la Zac Andromède à Beauzelle (31)	Mairie de Blagnac	1 Jacques Liberman / Ingénierie Studio 2 GCAU / Selarl FCCH / Befs Ingénierie Sud-Ouest 3 Véronique Joffre / Christian Valadas / Cyril Coucoureux / Ingedoc / Ergo / Technisphère / Julie Poirel	Véronique Joffre / Christian Valadas / Cyril Coucoureux / Ingedoc / Ergo / Technisphère / Julie Poirel
AOO	Réutilisation d'un hangar pour le logement de l'association grainerie sur l'ancien site militaire de l'Elca à Balma (31)	Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse		Scp Poitevin - Reynaud (13)
CE 3	Construction de nouveaux bâtiments et réhabilitation des installations existantes du Centre de Loisirs communal du Cabirol à Colomiers (31)	Mairie de Colomiers	1 Sarl A.R.T.E. / Serige / Labarthe / Delphi 2 Sarl P. Yves Chaumont / Bernard Paintandre / Atelier des Bordes / Sege / Seba Sud-Ouest / Ingecor / Acoustique AEI 3 Selarl Jean-Pierre Larrouy / Selarl Hugues Sicre St Paul / Sarl Urbane / Otce / Hernet	Selarl Jean-Pierre Larrouy / Selarl Hugues Sicre St Paul / Sarl Urbane / Otce / Hernet
CE 4	Mise aux normes du circuit automobile Paul Armagnac à Nogaro (32)	Société d'Economie Mixte Paul Armagnac	1 Luc Arsene-Henry Jr & Alain Triaud Architectes Associés (33) / Otce / IdB / Patrick Biais / Hervé Gastel 2 Sarl Puig - Pujol Architectures / Pierre-Guy Loustau / Marc Laurens / Ingérop / Gamba Acoustique / Trivalor / Alayrac / Julie Poirel 3 Sarl Atelier Sauvagé - Harter / Sas Atelier d'Architecture Cardète - Huet / Ingénierie Studio / Julie Poirel / Gamba Acoustique / Trivalor	Sarl Atelier Sauvagé - Harter / Sas Atelier d'Architecture Cardète - Huet / Ingénierie Studio / Julie Poirel / Gamba Acoustique / Trivalor
CE 5	Conception et réalisation d'un centre de secours principal à Albi (81)	SDIS 81	1 Marc Laurens / Pierre-Guy Loustau / Ingérop Sud-Ouest 2 Numen Munoz / Cédric Munoz / Marie-Thérèse Cayzac-Bénézech / Eccta / Jean-Marie Chertemps 3 Sarl Alliage / Inse / Etb	Sarl Alliage / Inse / Etb
CE 6	Construction de 35 logements (18 collectifs et 17 individuels) Lagarrigue - Lameilhe à Albi (81)	Tarn Habitat	1 Cécile Cormary / Patrice Benguigui / Pascal Montariol / Kirsten Sellin / Technisphère 2 Sarl «11 bis Studio Architectes» / Ecta Ingénierie 3 Philippe-Henri Collet / Sarl d'architecture Vigneu - Zilio / Beterem / Jean-Marie Chertemps	Philippe-Henri Collet / Sarl d'architecture Vigneu - Zilio / Beterem / Jean-Marie Chertemps
CE 7	Restructuration de l'EHPAD d'Escatalens (82)	EHPAD d'Escatalens	1 Scp Branger - Romeu / OCD Ingénierie 2 Claude Périn / Sarl de Santi - Zoppis - Lafon / EMO / Becice / SETE / N. Dubois-JM. Santellani 3 Bernard Salomon / MSI / Pro GC / Sacet	Claude Périn / Sarl de Santi - Zoppis - Lafon / EMO / Becice / SETE / N. Dubois-JM. Santellani

PA = procédure adaptée / CE = concours sur esquisse / CR = conception - réalisation / AOO = appel d'offres ouvert

